

## CONSEIL MUNICIPAL DU 1 FÉVRIER 2021 PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt et un, le un février à 18 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Thierry FALCONNET, Maire.

\*\*\*\*\*

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Thierry FALCONNET - Mme Brigitte POPARD - M. Patrick AUDARD - Mme Christiane JACQUOT - M. Nouredine ACHERIA - Mme Aziza AGLAGAL - M. Ludovic RAILLARD - Mme Joëlle BOILEAU - M. Léo LACHAMBRE - Mme Jamila DE LA TOUR D'Auvergne - M. Martino AMODEO - M. Didier GIRARD - Mme Brigitte BERTHE - M. Yves-Marie BRUGNOT - M. Pascal KELLER - M. Mongi BAHRI - Mme Christine BUCHALET - Mme Anne VILLIER - M. Jean-Marc FOMBARLET - M. Bruno HABERKORN - M. Sylvain BLANDIN - Mme Caroline CARLIER - M. Lhoussaine MOURTADA - Mme Saliha OUARTI - Mme Stéphanie DROUIN - Mme Nezha NANG-BEKALE - Mme Sophie MOREAU - Mme Hana WALIDI-ALAOUI - M. Philippe NEYRAUD - Mme Saliha M'PIAYI - M. Dominique MICHEL - M. Pierre HUMBERT

### EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

M. Philippe SINGER donne pouvoir à M. Philippe NEYRAUD

\*\*\*\*\*

**T. FALCONNET** – Bien, mes chers collègues, je vais vous demander de vous installer. Bonsoir à toutes, bonsoir à tous. Premier conseil municipal de l'année 2021. Je vais tout de suite désigner le secrétaire de séance, dans l'ordre du tableau du Conseil municipal, et il s'agit de Mme Brigitte BERTHE. Je vous donne tout de suite la parole pour que vous fassiez l'appel des membres présents.

*La secrétaire de séance, Brigitte BERTHE, procède à l'appel.*

**T. FALCONNET** – Merci, Mme BERTHE. Le quorum étant atteint, nous allons pouvoir valablement délibérer. Je vais d'abord mettre aux voix le procès-verbal de la séance du 16 novembre 2020. On a un procès-verbal de retard, vous le savez, mais on va essayer de rattraper ce retard prochainement. Qui a des remarques à faire sur le procès-verbal de la séance du 16 novembre dernier ? M. NEYRAUD, vous avez la parole.

**P. NEYRAUD** – Bonjour à tous. M. le Maire, mesdames et messieurs les élus, juste une remarque, si je puis me permettre, nous notons que nos propos sont à chaque fois notés « inaudibles » sur les comptes-rendus, car nous n'avons pas eu le micro. Toutefois, vous arrivez à répondre à ces propos inaudibles tout de même. Cela ressemble fortement à de la censure.

Par ailleurs, comme vous le savez, nous n'avons pas pu prendre part à ce vote et nous avons fait un recours au Tribunal administratif. Nous ne pourrions donc pas accepter ce compte-rendu dans l'état. Merci.

**T. FALCONNET** – Écoutez, je vous remercie de votre intervention, M. NEYRAUD. Il n'y a pas de volonté de censure de notre part. Je sais que c'est beaucoup de travail pour les agents qui font la retranscription de notre Conseil municipal. Si vous n'avez pas de micro, c'est normal que vous ne soyez pas enregistré et que vous ne soyez pas entendu sur la bande.

Quant au recours que vous avez fait, il me semble que vous avez été une fois de plus



débouté par le Tribunal administratif.

**P. NEYRAUD** – C'est en cours.

**T. FALCONNET** – Non, ce n'est pas en cours, M. NEYRAUD, c'est fait. J'ai reçu la réponse du Préfet. Ne dites pas n'importe quoi. Je mets aux voix l'approbation de ce procès-verbal. Y a-t-il des votes contre ? Deux votes contre (M. NEYRAUD et M. SINGER). Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie, ce procès-verbal est adopté à la majorité.

Je vais vous adresser quelques propos liminaires, comme il est de coutume dans cette assemblée.

Bienvenue ce soir pour cette séance du Conseil municipal de la ville de Chenôve. C'est la première séance de l'année et même si nous sommes le 1<sup>er</sup> février, je vous souhaite à chacune et à chacun d'entre vous une très belle année 2021. Je vous renouvelle donc tous mes vœux de bonne santé pour les mois à venir. Je pense que ça ne nous portera pas malheur, vu l'année 2020 que nous avons passée.

Compte tenu de la situation sanitaire, et sur demande des services de la Préfecture de Côte d'Or, nous nous réunissons sans public car nous sommes à l'heure actuelle en période de couvre-feu. C'est ce contexte qui nous oblige à retransmettre nos débats et nos échanges sur les réseaux sociaux pour permettre à chacune et à chacun des Cheneveliers de pouvoir nous suivre. Je salue donc très chaleureusement celles et ceux qui se sont connectés en ligne pour nous voir et nous écouter via la page *Facebook* de la Ville en attendant de les recevoir à nouveau dans cette salle.

Quelques mots tout d'abord sur la gestion locale de la crise sanitaire. En lien constant avec les autorités de l'État responsables dans le domaine de la Santé (Préfet, ARS), nous suivons scrupuleusement les consignes qui nous sont données, parfois dans un délai très contraint de mise en œuvre.

Ainsi, la direction de l'Éducation met en application le 6<sup>e</sup> protocole sanitaire consécutif dans les écoles, et nous avons ouvert, il y a maintenant deux semaines, le centre de vaccination de Chenôve en salle des fêtes, dont la coordination est assurée par l'équipe de la Maison Universitaire de Santé et de Soins Primaires (MUSSP), sous la direction du docteur DAUTRICHE. Au-delà de tous les débats sur la vaccination, l'approvisionnement en doses suffisantes pour répondre à la forte demande, les difficultés d'inscription sur la plateforme *Doctolib*, et j'en passe..., je veux remercier en votre nom toutes celles et tous ceux qui œuvrent du lundi au samedi dans ce centre de vaccination : les soignants d'abord, et je voudrais remercier également notre conseiller délégué à la santé, le Dr GIRARD, qui a été d'une aide précieuse pour la mise en place de ce centre de vaccination, les trois cadres de la collectivité responsables de la bonne marche des opérations (le Directeur général des services, la directrice du CCAS et le directeur des Sports), les bénévoles de la Protection Civile, les agents municipaux, les personnels d'entretien de la ville de Chenôve.

Nous allons tenir une séance importante ce soir, avec notre Débat d'Orientation Budgétaire. Ce rendez-vous majeur de l'agenda municipal va permettre à la majorité de pouvoir exposer la manière dont elle prépare depuis plusieurs semaines, avec le Directeur général des services et la direction des Affaires financières, le budget communal pour l'année 2021. Et ce sous l'œil attentif et vigilant de notre collègue Patrick AUDARD qui va, dans quelques instants, nous présenter le Rapport d'Orientations Budgétaires qui servira de matière première à nos débats.

Comme il vous le précisera par la suite, l'année 2020, marquée par une crise sanitaire aux conséquences économiques et sociales que nous ne faisons que commencer à mesurer, nous oblige à intégrer de nouvelles contraintes conjoncturelles qui s'ajoutent à celles que nous connaissons déjà. Ces contraintes rendent nos marges de manœuvre plus difficiles encore mais, avec la majorité municipale, nous sommes résolu à tenir la ligne en rendant des arbitrages équilibrés entre souci de la bonne gestion des deniers publics et volonté

politique de porter notre ambition pour Chenôve à travers la mise en œuvre de notre programme pour le mandat 2020-2026 pour lequel nous avons été élus.

« Tenir la ligne » est d'autant plus primordial que nous sommes dans un territoire vulnérable, façonné par plus de 40 ans de politique de la ville, en proie à de nombreuses difficultés, car l'urgence sociale y est une difficile réalité vécue par de nombreux Cheneveliers (+ de 40 % de nos concitoyens vivent en-dessous du seuil de pauvreté dans le Quartier Politique de la Ville). Avec de nombreux collègues maires, près de 200, en particulier au sein de l'Association des Maires Villes et Banlieues de France, c'est ce qui a motivé notre démarche collective de sensibilisation des autorités et des pouvoirs publics aux réalités que connaissent nos territoires, réalités aggravées par la crise sanitaire.

Que ce soit avec l'Appel des Maires « Pour vivre en paix dans nos communes » ou la lettre ouverte adressée le 14 novembre dernier au Président de la République, deux initiatives que le Conseil municipal a soutenues, les élus locaux sont montés au créneau pour défendre l'idée que la République doit continuer d'être présente dans nos quartiers, au nom de l'Égalité des chances qu'elle doit à nos administrés.

Ce combat politique, j'y prends toute ma part en tant que maire de Chenôve, a connu deux nouvelles étapes. Tout d'abord, vendredi dernier à Grigny avec la tenue d'un Comité interministériel des Villes pendant lequel le gouvernement a fait plusieurs annonces en matière de politique de la ville à destination des territoires vulnérables. Des crédits à hauteur de 3,3 milliards d'euros pour les Quartiers Politique de la Ville, dont 2 milliards pour la rénovation urbaine, la reconduction de dispositifs comme les « Vacances apprenantes » et les « Quartiers solidaires », 200 nouvelles labellisations « Cités éducatives », 70 cités de l'emploi d'ici à l'année prochaine.

Ce sont des avancées positives que je salue, même si il me semble important de les examiner plus en détails quant à leur mise en œuvre et le calendrier de leur exécution, et notamment dans notre ville. Elles viennent néanmoins conclure une phase importante de dialogue institutionnel entre l'exécutif et les élus locaux, dialogue devenu enfin plus régulier, notamment avec Mme la Ministre de la Ville, Nadia Hai, que j'ai eu l'honneur d'accueillir ce matin à Chenôve lors d'un déplacement en Côte-d'Or.

Au-delà de cette visite officielle trois jours après le Comité interministériel des Villes dans la commune administrée par le président de l'Association nationale des Maires Villes & Banlieues de France, nous avons pu présenter en un temps contraint les multiples projets portés par la municipalité et soutenus par l'État, de la Cité Éducative au Nouveau Programme de Renouvellement Urbain, en passant par notre politique résolue en matière de transition écologique pour tous (parc urbain, mobilités douces, trame verte, futur parc de près de 2,5 hectares en plein centre-ville), par l'offre culturelle diversifiée, éclectique, proposée à tous les publics, de tous les âges et de tous les quartiers dont le Cèdre est le vaisseau amiral avec, en son sein, la salle de spectacles, la direction des Affaires culturelles, le Conservatoire de musique à rayonnement communal, je l'espère bientôt à rayonnement départemental, et, depuis la semaine dernière, le département Musiques actuelles de l'École Supérieure de Musique de Bourgogne-Franche-Comté. Nous avons pu également rencontrer la troupe Figure2Style dans un moment d'échanges très sympathique, durant lequel Fabrice FIOSSONANGAYE et ses danseurs ont gentiment souligné le soutien exceptionnel apporté à leur école et à leur troupe par la municipalité. Et nous avons évoqué avec la ministre et le préfet ce matin, la perspective de « Chenôve, terre de breakdance 2024 », et c'est une bonne nouvelle. Cette initiative sera soutenue par l'État et par la Ministre de la Ville qui a été charmée par les danseurs de Chenôve et par leur importante contribution à la vie culturelle de Chenôve. Je le redis, la diversité culturelle dans une ville mosaïque comme Chenôve est non seulement un choix, mais une impérieuse nécessité.

Ce qui est ressorti de ce temps officiel et salué par Mme la Ministre de la Ville, au-delà de nos divergences de vue et d'appartenance, c'est l'ambition de nos projets, le dynamisme de l'action municipale et notre capacité à établir des partenariats solides, au bénéfice des

habitants de Chenôve. Je veux saluer le soutien de l'État dans nos politiques publiques, dans un dialogue républicain permanent que nous avons à cœur d'alimenter et de nourrir, et je compte bien travailler dans les semaines à venir sur la traduction concrète des annonces faites au Comité interministériel des Villes sur notre territoire. Soyez assurés que j'y veillerai tout particulièrement !

Aussi, je vous informe que nous serons candidat pour être labellisé « Cité de l'Emploi », après avoir été retenus « Cité éducative » et « Terre d'accueil des Jeux 2024 », car la 2<sup>e</sup> zone d'activités économiques et commerciales de Dijon Métropole doit proposer aux habitants de Chenôve encore plus de débouchés pour nos concitoyens en termes d'insertion professionnelle et d'emploi au sein des 1 200 entreprises que compte à elle seule notre ville. J'ai rappelé aussi ma demande de classement du quartier du Mail de Chenôve en Quartier de Reconquête Républicaine. Je ne désespère pas d'être entendu par les autorités, malgré la publication des sept Quartiers de Reconquête Républicaine annoncés vendredi.

Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais vous indiquer en propos liminaire. Je voudrais vous signaler également que vous ont été remis sur table deux délibérations. En point 1, un vœu de soutien à l'accueil des migrants qui est proposé par la majorité municipale. En point 10, il s'agit d'une demande de subvention auprès du Conseil départemental et de l'État au titre de la DSIL. Pour ce qui concerne ces deux délibérations, nous n'avions pas pu les adresser en temps et en heure à l'ensemble des conseillers pour qu'elles soient étudiées en commission, mais nous prendrons tout le temps de les étudier lors du Conseil municipal. Je vous propose donc de modifier l'ordre du jour en ajoutant ces deux délibérations. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Eh bien, je vous remercie, nous allons pouvoir aborder immédiatement l'ordre du jour du Conseil municipal.

*Propos inaudibles de M. Philippe NEYRAUD, ce dernier n'ayant pas de micro.*

**T. FALCONNET** – Non, M. NEYRAUD, on abordera l'ordre du jour, comme vous venez de le valider.

*Propos inaudibles de M. Philippe NEYRAUD, ce dernier n'ayant pas de micro.*

**T. FALCONNET** – Si vous avez un rappel au règlement à faire, vous m'écrirez, M. NEYRAUD. Je vous rappelle que vous avez la possibilité, que vous n'utilisez pas, et l'article 5 du règlement intérieur, que j'ai relu en prévision de vos interventions, le rappelle, vous pouvez poser une question écrite, répondue à l'oral lors du Conseil municipal. Si vous avez des choses à dire, vous pouvez tout à fait m'adresser un courrier, et je vous y répondrai.

\*\*\*\*\*

## ADMINISTRATION GENERALE

### 1 - VŒU RELATIF À L'ACCUEIL DES MIGRANTS

Chaque année, de nombreux jeunes étrangers sont placés par les différents services de l'État dans les établissements scolaires de l'Éducation nationale ou ceux dépendant du Ministère de l'agriculture. La plupart de ces jeunes s'investissent fortement dans les formations qui leur sont proposées, que ce soit dans les filières générales ou dans des cursus professionnalisants, comme la boulangerie, la restauration ou l'aide à la personne...

Cependant, leur situation administrative n'évolue pas au même rythme que leur intégration dans la société française : ils reçoivent bien souvent au bout de quelques années une Obligation à Quitter le Territoire Français (OQTF) qui arrive brutalement, les mettant ainsi, avec leur famille ou comme jeunes majeurs isolés, dans une situation très difficile. Leur projet professionnel, et plus globalement, leur projet de vie qu'ils avaient commencé à inscrire sur notre territoire, s'interrompt brusquement.

Ces jeunes, pour la plupart, ne souhaitent que leur rapide intégration à notre société et sont autant d'exemples du modèle républicain d'intégration par l'École, lieu d'apprentissage par excellence de savoirs, de compétences, de valeurs communes, autour desquels la communauté éducative s'implique activement pour favoriser leur réussite et leur intégration. Ils participent au projet de société qui est le nôtre, en apprenant notre langue, en travaillant, en payant leurs cotisations, en s'impliquant activement dans la vie de nos structures. Ils sont souvent scolarisés dans des filières dites « en tension », où les maîtres de stage souhaitent vivement les garder, comme l'a montré la récente grève de la faim d'un boulanger à Besançon. Ils obtiennent d'excellents résultats scolaires à l'instar du lycéen dijonnais Elvis Bajrami dont l'expulsion a été envisagée par la préfecture de la Côte-d'Or en vertu de l'Instruction dite « relative aux modalités de reprise de l'éloignement des étrangers déboutés des droits d'asile suite à la fin de l'État d'urgence sanitaire » adressée à tous les préfets par Monsieur Gérald DARMANIN, ministre de l'Intérieur, le 31 juillet 2020 pour sa mise en œuvre en pleine période de crise sanitaire et de restriction des libertés publiques.

Dans la poursuite de son engagement, notre commune ne peut pas rester indifférente au sort de ces jeunes et de leurs familles qui donnent tout ce qu'ils peuvent pour se construire ici un avenir meilleur. Notre conseil municipal dénonce l'instabilité juridique dans laquelle ils se trouvent placés par la multiplication d'actes réglementaires adoptés sans principe au gré des mouvements changeants de l'opinion et au cœur d'une gestion chaotique de la crise sanitaire en cours. Nous ne pouvons d'ailleurs que nous réjouir de la réponse favorable qui a été donnée il y a quelques jours par la Préfecture à la situation d'Elvis et Bukurije Bajrami, suite à la mobilisation collective et aux interventions qui ont été collectivement les nôtres, et ce, à différents niveaux. La Fraternité, pilier fondamental de notre République, a ici trouvé sa pleine expression en actes. Nous resterons vigilants à ce sujet en raison du caractère provisoire de la mesure, ce afin qu'elle puisse trouver une réponse pérenne.

Parce que notre pays, la France, est une terre d'asile et d'accueil, une nation dont les fondations sont éminemment humanistes et universalistes, en accord avec les valeurs républicaines et progressistes qui sont les nôtres et celles de la ville de Chenôve, nous formulons le vœu que l'État et ses services déconcentrés, en premier lieu les Préfets en vertu de leur pouvoir discrétionnaire, puissent accorder de façon plus systématique des titres de séjour pendant leurs études à ces jeunes afin de les accompagner avec bienveillance et solidarité, eux et leurs familles, afin que leur avenir puisse s'écrire plus sereinement sur notre territoire.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

**ARTICLE UNIQUE : D'approuver le vœu relatif à l'accueil des migrants.**



**T. FALCONNET** – Je vais donner immédiatement la parole à Mme Hana WALIDI-ALAOUI. Je vous laisserai ensuite tout le loisir pour réagir sur ce vœu. Nous en dirons, j'imagine, un mot après la présentation de cette délibération. Mme Hana WALIDI-ALAOUI, vous avez la parole.

**H. WALIDI-ALAOUI** – Merci, M. le Maire.

*Lecture de la délibération par Hana WALIDI-ALAOUI.*

**T. FALCONNET** – Merci, Mme WALIDI-ALAOUI. Vous l'avez compris, c'est un vœu qui était important. C'est aussi la réaffirmation d'un engagement qui avait été celui de la majorité de l'époque, en 2016, où nous avons voté à l'unanimité, dans cette enceinte, un vœu relatif à l'accueil des migrants. Je crois que la mobilisation exemplaire autour du cas d'Elvis BAJRAMI, avec bien évidemment les professeurs du lycée Castel, le collectif laïc, toutes les associations qui l'ont soutenu, il était normal que la ville de Chenôve réaffirme cette tradition. Qui veut prendre la parole sur ce point ? M. NEYRAUD, vous avez la parole.

**P. NEYRAUD** – Sur la présentation que vous venez de faire, M. le Maire, je n'ai rien à dire. Je vais approuver. Ce qui me gêne un peu, excusez-moi de revenir dessus, sur l'article 21 : « Le maire accorde immédiatement la parole en cas de réclamation relative à l'ordre du jour. Il peut aussi soumettre au Conseil municipal des « questions diverses », qui ne revêtent pas une importance capitale. Si toutefois l'une de ces questions doit faire l'objet d'une délibération, elle devra en tant que telle être inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil municipal. »

Ce n'est pas moi qui le dis, c'est le règlement intérieur. À chaque fois, on arrive, et on a des choses qui nous arrivent dans les mains sans qu'on en ait pris connaissance, alors que le règlement stipule bien qu'il faudra attendre la prochaine séance. C'était juste pour vous faire ce petit rappel, M. le Maire.

**T. FALCONNET** – Merci de me faire ce rappel fort aimablement, M. NEYRAUD. Je suis en train de chercher l'article du règlement intérieur qui précise que c'est moi qui fixe l'ordre du jour du Conseil municipal. Et puis, le Conseil municipal, contrairement à ce que vous avez déjà dit, ce n'est pas une chambre d'enregistrement, c'est un lieu de débats. Le Conseil municipal, c'est le lieu de débats démocratiques de l'assemblée communale. Je vous propose aux voix l'ajout de deux délibérations, vous aviez tout à fait la possibilité de refuser cette modification de l'ordre du jour. Nous avons le temps, M. NEYRAUD, vous n'êtes pas frappé par le couvre-feu, vous avez une convocation, nous pouvons rester là très longtemps ce soir pour débattre. J'aime le débat et j'aime débattre avec vous. Je vais donner la parole sur le fond pour les autres collègues qui souhaitent s'exprimer sur ce vœu. M. MICHEL, vous avez la parole.

**D. MICHEL** – Merci, M. le Maire. Chers collègues, vous avez rappelé le vœu de 2016 auquel j'avais largement souscrit. Effectivement, cette situation est plus qu'intolérable, sur l'investissement de familles, de jeunes, qui pendant des années sont sur le territoire français et intègrent les valeurs de la République et qui, du jour au lendemain, sur des aspects et des ressorts administratifs assez nébuleux, ont leur vie complètement anéantie, avec aucune perspective.

Donc, effectivement, je partage et je voterai pour ce vœu, en rappelant aussi l'investissement, vous l'avez rappelé, des enseignants. Il y a le versant aussi des travailleurs sociaux, je pense aux mineurs non accompagnés dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance avec le Département, qui fait qu'il y a aussi un investissement sur plusieurs années et des fois qui se retrouvent complètement anéantis du jour au lendemain, notamment sur ce

passage de majorité qui peut, par moment, être plutôt douloureux. Merci.

**T. FALCONNET** – Merci, M. MICHEL. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?  
M. HABERKORN, vous avez la parole.

**B. HABERKORN** – Je n'ai pas grand-chose à dire. C'est juste pour ajouter que, normalement, à la majorité, beaucoup d'élèves pourraient avoir un contrat jeune majeur, c'est le Département qui doit les signer, et il n'y en a peut-être pas assez en Côte-d'Or. On pourrait imaginer qu'il puisse y en avoir un peu plus. Ça permettrait aux jeunes qui sont engagés dans des formations de continuer un peu plus sereinement leurs études. Ce contrat jeune majeur est un système que l'on pourrait espérer voir plus largement utilisé.

**T. FALCONNET** – Merci, M. HABERKORN. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention, donc je vais mettre aux voix ce vœu. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, ce vœu est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

**VOTES**  
33 POUR

## FINANCES

### 2 - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2021

En application de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, l'examen du budget doit être précédé d'un débat sur les grandes orientations budgétaires.

Ce débat s'appuie sur un rapport qui comporte des informations sur :

- les contextes national et local d'élaboration du budget 2021,
- les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement,
- les orientations en matière de programmation d'investissement,
- la structure et la gestion de l'encours de la dette,
- les dépenses de personnel.

Vu l'annexe jointe,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

**ARTICLE UNIQUE : De prendre acte de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires pour 2021.**

**T. FALCONNET** – Je vous propose d'aborder sans plus attendre, M. AUDARD, le rapport d'orientations budgétaires pour 2021. Vous avez la parole et bien évidemment les collègues l'auront immédiatement après votre présentation, que je sais succincte mais efficace. M. AUDARD, vous avez la parole.

**P. AUDARD** – Oui, M. le Maire, compte tenu de la longueur de l'intervention, vous m'y autorisez, longueur relative puisque vous m'avez donc invité à être très synthétique dans cette présentation du débat d'orientations budgétaires et je pense qu'effectivement que c'est le lieu et le temps du débat qui est essentiel dans les éléments que nous allons évoquer ensemble.

Alors, tout d'abord, une remarque d'ordre général, avant que nous ne commençons à faire défiler le support visuel de mon intervention, une remarque générale sur les conditions dans lesquelles nous nous trouvons placés pour débattre des orientations budgétaires de la ville de Chenôve pour l'année 2021.

Le premier élément que je voudrais mettre en avant, c'est la dureté de la crise sanitaire et sociale à laquelle, aujourd'hui, nous sommes confrontés et n'en veux pour preuve que le rapport émis par l'organisation internationale du travail qui qualifie la période que nous sommes en train de traverser et dont nous ne mesurons pas encore concrètement les conséquences, de catastrophe la plus importante. Encore plus qu'au lendemain de la crise financière mondiale de 2009 et certains commentateurs proposent d'avoir comme année de référence 1945. C'est dire l'ampleur de la crise, dont je le répète, nous ne mesurons pas encore toutes les conséquences.

Le deuxième élément, c'est que cette crise frappe lourdement et prioritairement les travailleurs. À l'échelle internationale, cette même organisation internationale du travail, indique que c'est l'équivalent pour l'instant de 255 millions d'emplois à temps plein qui ont été perdus et pour ce qui concerne les pertes d'emplois sèches, puisque dans les emplois à temps plein ou équivalent temps plein, il faut tenir compte des heures supplémentaires, etc. c'est une perte sèche de 114 millions d'emplois à l'échelle de la planète. L'inactivité complète touche 81 millions de personnes, plus que le chômage qui affecte à l'échelle, cette fois-ci,

européenne, 33 millions de personnes. La perte de revenus pour l'ensemble du monde du travail correspond à une baisse de 8,3 %. Le produit intérieur brut mondial baisse de 4,4 % et les premières victimes de cette crise sont naturellement les plus fragiles et plus particulièrement encore les femmes et les jeunes. L'organisation internationale du travail met même en avant ou en évidence, le risque plus que jamais réel, je cite, d'une génération perdue. Face à cette situation, chacun a pris ses responsabilités. J'en veux pour preuve, le vote le 29 mars 2020 du plan d'urgence de soutien, le premier, d'un montant de 345 milliards d'euros, vote auquel ont participé toutes les sensibilités de l'Assemblée nationale et donc a été approuvé par l'ensemble des sensibilités de l'Assemblée nationale, c'est-à-dire l'ensemble des sensibilités de notre pays. Tout le monde a voté ce plan de 345 milliards d'euros. Sans contrepartie suffisante, dirons-nous, mais en tout cas tout le monde a voté. Ce plan d'urgence et de soutien a été majoré et a été porté à 462 milliards d'euros et, là encore, un vote favorable a été émis par l'Assemblée Nationale. Il me paraît donc, et c'est un constat de fait, assez injuste d'incriminer, au passage, des difficultés rencontrées dans la gestion de la crise sanitaire, 62 millions de procureurs. Les responsabilités ont été prises. Jamais aucun Président, aucun gouvernement, n'a pu bénéficier d'un tel soutien dans les mesures d'urgence qui devaient être prises et il est bien normal que nous soyons ici où là, en devoir de nous assurer des suites données au vote qui a été confié au Gouvernement dans le cadre de ce plan d'urgence et de soutien.

Le deuxième aspect que je veux développer, c'est que nous aurons à aborder la question, cette fois-ci, du plan de relance qui a été intégré dans la loi de finances adoptée en décembre pour un montant de 100 milliards d'euros. 100 milliards d'euros qui s'étaleront bien sûr dans le temps, puisque cela donnera lieu à des investissements dont l'objectif est précisément de soutenir la relance. Alors, tout cela ne vient pas nom plus par hasard, si sur le plan budgétaire nous avons des avancées c'est parce qu'aussi sur le terrain, et M. le Maire l'a rappelé, nous nous sommes battus. Nous nous sommes battus pour être crédibles vis-à-vis de l'ensemble de nos partenaires, et notamment de l'État. Nous nous sommes battus pour mettre en place tous les dispositifs de protection de nos concitoyens et je pense que chacun peut saluer ces efforts qui ont été faits par la collectivité. Et puis, nous nous sommes battus également au plus haut niveau, et je tiens, ici, à saluer plus particulièrement l'engagement extrêmement fort du maire de Chenôve, par ailleurs président de l'association « Villes et Banlieues », qui depuis le fameux appel des Maires, dont au départ on ne savait pas ce qu'il pourrait éventuellement devenir jusqu'à ce Comité Interministériel de la ville qui s'est tenu le 29 janvier, eh bien a tenu la barre au point que malgré les critiques que nous avons faites à l'égard du Gouvernement sur l'abandon du plan Borloo qui nous paraissait une urgence et une nécessité, et là-dessus nous avons perdu 3 ans. Et bien, nous avons contribué à l'obtention du fléchage de 3 milliards 300 millions d'euros en direction des quartiers politique de la ville, avec, bien évidemment, pour l'essentiel de l'investissement.

Alors, oui, présenter un débat d'orientations budgétaires, ça n'est pas qu'une question de chiffres, c'est aussi une reconnaissance qui peut être accordée au travail qui a été effectué par l'ensemble de notre collectivité dans une période particulièrement difficile et dans un contexte que j'ai décrit plus haut et sur lequel je ne reviens pas.

Ces éléments de faits étant établis, et je pense que nous pouvons les partager en toute sincérité, en toute transparence, en toute honnêteté intellectuelle, je propose d'aborder la présentation du débat d'orientations budgétaires à travers le rapport d'orientations budgétaires.

Alors, nous avons brossé, vous allez le voir :

- le contexte international et européen,
- le contexte de la France,
- et ensuite nous avons une partie qui sera consacrée, plus particulièrement, à notre Ville, je dirais la plus grosse partie puisque c'est ce qui doit essentiellement animer nos débats.

Je dis, immédiatement, que les éléments macro-économiques sont néanmoins importants dans l'appréhension de la situation à laquelle nous sommes confrontés puisque jamais ils n'auront été aussi décisifs par rapport aux conséquences. Y compris budgétaires pour la Métropole et pour notre Ville et donc on ne peut pas faire comme si la question économique globale ne se posait pas avec une particulière particularité pour notre collectivité, donc ces chiffres doivent être connus.

Les chiffres, vous les avez sous les yeux. Nous sommes dans une récession mondiale, jamais connue depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. La chute du Produit Intérieur Brut, je l'ai dit tout à l'heure, au niveau mondial est de 4 %, pour l'Union européenne de 7 % et pour la France un peu moins bien placée, mais les chiffres évoluent et évolueront, - 9 %. De son côté, la Chine qui a un appareil productif extrêmement important résiste avec + 2 %. En ce qui concerne les indicateurs qui touchent directement la société, la faillite des entreprises. Dans l'urgence, grâce au plan d'urgence et de soutien voté par l'ensemble des sensibilités politiques, il a été constaté que les faillites d'entreprises et ça nous concerne au niveau des recettes fiscales et ça nous concerne aussi au plan humain. Les faillites au niveau des entreprises sur l'année 2020 ont été contenues. En revanche, il est d'ores et déjà prévu en 2021 une hausse de + 29 % dans la zone euro et + 52 % en France. S'agissant du chômage, le chômage partiel concerne 40 millions d'Européens, dont 9 millions de salariés en France au printemps 2020 et 1,6 million en octobre 2020. Et enfin, la pauvreté concerne 1 million de nouveaux pauvres en France. C'est une masse considérable et je suis au regret de constater que malgré le vote ou les votes de l'Assemblée Nationale, nous avons un tel taux de pauvreté et que nous avons ces files odieuses d'étudiants devant les aides alimentaires et ça n'est pas la proposition d'un repas à 1 € dans des restaurants universitaires qui ne sont plus fréquentés qui vont modifier la donne. Parce que la donne est beaucoup plus structurelle, beaucoup plus fondamentale, et je disais tout à l'heure une génération gâchée c'est effectivement le risque que prend notre pays et à l'égard duquel nous devons être vigilants.

Je voudrais dire, aussi, à l'inverse de cette vision dure, qu'il y a une vision heureuse et cette vision heureuse c'est celle des mille milliardaires les plus fortunés de la planète qui ont retrouvé en neuf mois seulement leur niveau de recettes, de richesses, antérieures à la crise. Comme si le système n'était pas un système de ruissellements mais un système d'aspiration et ça c'est la vérité des prix qui se passe de tout commentaire trop idéologique. En France, les 175 milliards d'euros qui ont gonflé le patrimoine des milliardaires entre mars et décembre 2020, pèsent deux fois le budget de l'hôpital public. Voilà, cela fait partie du débat budgétaire et je pense que nous aurons à en débattre.

Dans ce contexte, et je l'ai dit tout à l'heure, la loi de finances pour 2021 prévoit sur 2021/2022 un plan de relance de 100 milliards d'euros et à l'échelle européenne de 750 milliards d'euros. Quant à la dette publique de la zone euro, dont vous savez certains avaient fait un dogme avec ce plafonnement à 2 % de déficit public, et on verra tout à l'heure les évolutions, et bien nous sommes passés sur l'ensemble de la zone euro à + de 100 % du PIB en 2020 et les prévisionnistes parlent de 120 % du PIB en 2021. Et pour pouvoir compenser cette perte, il y a le rachat, par la Banque centrale européenne, prévu de 2,4 milliards d'euros de dettes d'ici 2022. Voilà, ce à quoi nous sommes confrontés, les faits, tous les faits, rien que les faits.

Alors, maintenant la situation économique de la France. La situation économique de la France, eh bien, vous l'avez sous les yeux dans le cadre d'un graphique. Nous avons une progression du PIB à peu près constante depuis 2012 et sur 2020 nous avons un recul considérable de 10 % ramenés à 8 %, certains parlent de 9 % et donc le niveau d'activité, lui a été en recul de -2,7 % par rapport à l'année 2019. Là, c'est le ressenti immédiat. En ce qui concerne cette situation, les économistes évaluent ou pensent à trois scénarii. Tout d'abord, une possible reprise économique en France de + 5 % du Produit Intérieur Brut, en moyenne

annuelle sur 2021 et 2022. Mais avec cette progression, compte tenu de la perte, on resterait quand même à 7 points en dessous du niveau de 2019, c'est-à-dire de l'année N-1 par rapport à l'année de crise 2020. Quant au taux d'épargne il est record, +22 % en 2020, +13 milliards fin 2020 et ce taux d'épargne est lié au fait qu'il n'y a pas d'activités économiques et bien évidemment ces sommes restent dormantes puisque le circuit économique ne fonctionne pas. En revanche, quand on regarde au niveau des ménages, on a -10 % au quatrième trimestre 2020 par rapport au quatrième trimestre de 2019 et l'investissement des entreprises, c'est important puisque notre collectivité contribue à l'investissement des entreprises, et bien est en recul -10 % en 2020. En ce qui concerne le marché du travail, grande détérioration du marché du travail, quelque chose qui est plus particulièrement ressenti dans les territoires les plus touchés par une baisse des revenus ou par les revenus faibles. Le taux de chômage en 2020, 8,5 %, on est passé sur un pic à 11 % et on postule un reflux progressif en 2022 de 9 % par rapport aux pertes, donc valeur absolue pour 2022 sera de toute façon sera encore une année de chômage intense, important, lié aux conséquences de la crise qui n'est pas que sanitaire, qui est aussi économique puisqu'elle révèle une situation inégalitaire, et puis en ce qu'elle révèle, effectivement, un problème en terme de justice distributive. L'inflation, elle, est pour l'instant à 0,5 % de moyenne annuelle, vous verrez que c'est à la fois une bonne nouvelle et une mauvaise nouvelle, mauvaise nouvelle en particulier pour les recettes des collectivités et elle a été même proche de 0 en 2020. Mais en réalité il ne faut pas s'attarder trop sur ces chiffres, comme s'ils devaient être pérennes parce que nous sommes plus précisément à la veille d'évolutions qui peuvent être importantes, y compris au niveau de l'inflation, parce que le jeu économique pour l'instant ne s'est pas réenclenché et on continue à fonctionner avec l'ancien logiciel.

Alors, les conséquences sur les finances publiques, elles sont livrées par un graphique. Solde public effectif -10 %, -10,2 % de PIB en 2020, -6,7 % de PIB en 2021. Attention, ces pertes se cumulent en réalité. Et puis, l'évolution prévisionnelle de la dette publique est passée de 98,7 % avant crise, donc on était en train de s'approcher des 2 %. Pour être, aujourd'hui, évaluée dans le projet de loi de finances 2021, à 117,5 %. L'évolution des dépenses publiques a nettement cru, donc là vous avez un graphique qui vous explique, d'une part les dépenses qui sont effectuées de façon constante, vous avez sans connotation une contribution du plan d'urgence et de soutien les fameux 345 milliards devenus 460 milliards et nous avons la contribution du plan de relance où on voit qu'il commence à se mettre en œuvre, bien sûr, il prend la place dans la dépense publique de l'année 2020 et donc de cette fameuse contribution du plan d'urgence et de soutien.

La dette publique, vous voyez son évolution, on est passé de 94 de projection 2021 à 116,2, tout cela n'est pas encore réglé au niveau macro-économique, c'est-à-dire que les questions fondamentales qui doivent se poser par rapport à l'équilibre budgétaire du pays et les conséquences de ces équilibres budgétaires restent à venir, ils ne sont pas réglés par un coup de baguette magique, par le projet de loi de finances et la loi de finances adopte en décembre. Les choses sont plus profondes, et donc, nous avons fait un petit passage sur la stratégie budgétaire du Gouvernement. Alors, la stratégie budgétaire du Gouvernement tient compte, d'une part d'un taux d'intérêt toujours très bas et ça c'est une évaluation quant à la stabilité du système économique, nous avons la prise en compte d'une inflation qui serait en fort recul avec un objectif de la Banque Centrale Européenne qui reste à 2 %. C'est-à-dire que finalement, peut être que l'inflation n'est pas quelque chose à tant redouter, en tant qu'elle augmenterait, en réalité, la masse sur laquelle se diluerait une perte de pouvoir d'achat. Quant à l'impact sur l'évolution des charges des collectivités, elle est pour l'instant peu importante, mais bien évidemment nous avons par ailleurs et nous y reviendrons tout à l'heure, à constater la stagnation de l'évolution de la fiscalité locale. Voilà, pour ce qui concerne le contexte.

Le projet de loi de finances de 2021. Ce projet de loi de finances s'oriente sur une doctrine qui est celle de la forte baisse des impôts de production. Alors, les impôts de production,



pour dire les choses très simplement, c'est un impôt qui taxe toutes les opérations de production et de service se réalisant sur le territoire. Mais, cette baisse de 50 %, il faut bien qu'on la retrouve quelque part. Et on la retrouve, bien évidemment, sur le consommateur final, c'est-à-dire qu'à un moment donné pour équilibrer cette baisse, il va bien falloir postuler des recettes, et quels sont les impôts concernés, et bien c'est essentiellement la taxe sur la valeur ajoutée, la taxe intérieure sur les produits pétroliers, les taxes sur les ventes d'alcool et autres, qui viendront compenser de façon peut être d'apparence plus indolore, cette baisse d'imposition sur l'impôt de production. C'est-à-dire qu'en fait, nous sommes toujours sur cette même logique de l'offre dont nous avons eu à débattre depuis fort longtemps. Et en ce qui concerne cette conséquence fiscale sur le territoire de Chenôve, le gain estimé pour les entreprises, c'est 138 000 €, on peut que se satisfaire du fait que les entreprises aient une baisse de charges de 138 000 €. La question c'est de voir après, comment tout cela est compensé et c'est bien évidemment sur ces mécanismes de compensation que nous aurons à réfléchir et débattre, puisque ces mécanismes de compensation comportent un écrêtement et j'y reviendrai tout à l'heure. En tout cas, 138 000 € de gains estimés pour les entreprises, ça correspond à 42,2 % du produit de la taxe foncière pour la collectivité.

Le projet de loi de finances pour 2021 prévoit, à l'inverse, un renforcement exceptionnel de la DSIL, cette dotation qui vise à impulser l'investissement local, en 2021 et 2022, plus un milliard d'euros, mais vous noterez que ce sont des sommes qui sont fléchées sur des projets de transition écologique, de rénovation du patrimoine et résilience sanitaire. C'est-à-dire que ce reversement de l'État à destination des collectivités, via le DSIL, sont des dépenses ou plus exactement des investissements d'ores et déjà fléchés, ce qui veut dire que si l'on prend des options de projets à mener dans le cadre du financement du DSIL, cela se prend sur notre capacité globale d'investissement, mais à l'inverse, nous sommes en perte d'autonomie par rapport à nos choix budgétaires. Une chance, notre ville et nos services ont largement anticipé, puisqu'on a toujours des dossiers sur le feu, et nous avons un certain nombre de dossiers à faire financer par le DSIL donc l'impact réel, pour notre collectivité, sera pour l'instant limité. Mais, sachez-le c'est quand même ces dotations spécialisées, un facteur d'aliénation de l'autonomie budgétaire et notamment de l'autonomie d'investissement des collectivités qui essaient de produire de l'avenir sur leur territoire. Alors, pour vous dire les choses, la DSIL habituelle, c'est 578 millions d'euros en 2021 et ce DSIL reste, lui, en place et va continuer à être fléché de la même manière.

Poursuite de la suppression de la taxe d'habitation. Encore des recettes, qui sont donc en cause pour les 20 % des contribuables restants à payer cette taxe d'habitation, cette suppression sera totale dans une progressivité de 3 ans sur les résidences principales. Et il est prévu que cette taxe soit définitivement éteinte en 2023. Et à l'inverse, l'État s'engage à compenser ces pertes de recettes en transférant notamment des recettes qui, anciennement, venaient au Département, je parle là de la taxe foncière et de la partie départementale de la taxe d'habitation, tout cela devrait s'équilibrer. On regardera tout à l'heure.

Stabilité de la dotation globale de fonctionnement. Comme vous le savez, la ressource de la dotation globale de fonctionnement, pour la ville de Chenôve, est une ressource essentielle. Pourquoi ? Parce qu'elle n'est simplement que l'application du principe de l'égalité et de solidarité entre les collectivités. Il est bien évident, je ne veux pas stigmatiser, mais que Neuilly-Sur-Seine par exemple dont le potentiel fiscal est exceptionnellement fort, soit amené à contribuer dans le cadre d'impôt national, à cette redistribution, c'est en fait ce que l'on appelle de la justice correctrice et c'est prévu par la constitution, article 77 si je ne m'abuse. Et donc, nous avons une dotation globale de fonctionnement dont on voit les évolutions. Nous aurons également une modification dans nos recettes du fait de la fusion et de la recentralisation des taxes sur la consommation finale d'électricité. Taxe qui est perçue par les collectivités de plus de 2 000 habitants dans le cadre des délibérations qui ont pu être adoptées, nous nous en avons adoptées, d'autres collectivités ne les ont pas adoptées

et se retrouvent en difficulté. Nous, nous avons été prudents sur le plan budgétaire, nous avons les délibérations ADOC et puis l'automatisation du fonds de compensation de la TVA, alors c'est simple, vous savez que les collectivités locales paient la TVA mais ne récupèrent pas la TVA. En revanche, l'intégralité de la TVA correspondante est ensuite récompensée par l'État puisque l'État a perçu de la TVA sur des biens qui ont été acquis par les collectivités. Ce fonds de péréquation, il était calculé en N+1, c'est-à-dire qu'il fallait attendre un an pour pouvoir percevoir le produit de la TVA de l'année N-1. Donc là, a priori, on aurait, par un phénomène d'automatisation une recentralisation de ce fonds de compensation de TVA et donc un règlement beaucoup plus rapide, beaucoup plus fluide, à l'année sur l'année de cette TVA. Ceci étant, ça ne signifie pas pour autant, je ne veux pas qu'il y ait d'illusions, que nous aurons des recettes magiques autour de cette réforme qui est essentiellement une réforme technique.

J'aborde, maintenant, le contexte local d'élaboration du budget primitif 2021 et je vais, bien évidemment, aller à l'essentiel, que vous connaissez. Tout d'abord, et on l'a dit, le contexte est marqué par de fortes incertitudes liées à la crise de la COVID-19. Cette incertitude a joué sur notre budget et jouera encore sur notre budget. Les difficultés d'une comparaison entre le budget primitif 2020 et le budget primitif 2021, année de référence pour notre budget, n'est donc pas la meilleure référence à prendre. Si on veut être logique, il vaudrait mieux prendre comme référence l'année 2019 qui est une « année normale ». Et une fois qu'on a mis ces éléments de comparaison en place, on est amené à constater nos fragilités structurelles. Les fragilités structurelles du budget, de la ville de Chenôve, ne sont pas nouvelles, elles sont liées à la composition sociologique de notre ville et aux conditions dans lesquelles nous pouvons réaliser des recettes. Mais là, la situation va se retrouver un petit peu durcie du fait de l'application de la réforme fiscale, notamment sur la question de la taxe d'habitation. Pourquoi ? Parce que notre recette fiscale qui a devenir la taxe foncière est calculée à partir du taux d'inflation. Or, le taux d'inflation est bas. Ce qui veut dire que nous avons, par exemple, pour le dynamisme des recettes fiscales de Chenôve, +0,6 au BP 2020 qui était inscrit et on va tomber à - 0,7 au BP 2021. Quant à la part de dépense de personnel dans le budget de fonctionnement, il est de 67,5 %. Les perspectives concernant les recettes de fonctionnement, et bien ce sont des perspectives qui sont quand même un petit peu problématiques puisque nous perdons la base fiscale de l'ancienne clinique, du centre commercial et du centre Saint-Exupéry pour l'année 2020, donc ce sont des recettes foncières que nous n'aurons pas. Nous avons donc un coefficient d'actualisation des bases des locaux d'habitation à +0,2, la masse augmente mais en fait la baisse du produit de fiscalité, -0,7 % dont on a parlé, représente une chute de nos recettes de 54 000 €.

J'insiste sur un point très important, pour bien appréhender le contexte de notre ville. Nous avons dit que nous avons un faible dynamisme de nos recettes fiscales. Nous avons dit que nos recettes fiscales étaient désormais la conséquence essentiellement liée à la taxe foncière. Si nous avons dans l'idée de ne pas augmenter les impôts, et on verra ce qu'il faut en penser tout à l'heure, il faudrait immédiatement se poser la question d'augmenter la taxe foncière dans son volume de recettes fiscales. Et là, il n'y a pas trente-six solutions, soit c'est le matraquage fiscal, et je vois déjà M. NEYRAUD lever les bras, soit c'est l'augmentation du foncier bâti sur notre ville, c'est-à-dire en fait, et bien, l'augmentation de notre population par l'augmentation de logements dans le cadre de politique maîtrisée. Avec cet élément important que nous sommes, nous, à 44 % de logement social sur notre collectivité, c'est-à-dire, très important montant par rapport à ce que prévoit, par exemple la loi SRU, et qu'il va bien falloir se poser la question puisque la construction de logement social est exonérée de taxe foncière pendant 30 ans, de faire évoluer cette masse imposable par la construction de logements en accession, notamment à la propriété, pour assumer un parcours résidentiel à l'ensemble de nos concitoyens. Et ce calcul, d'ailleurs, les opérateurs privés l'ont déjà fait pour nous, ou plus précisément le font pour eux, et nous, collectivités, nous sommes amenées à nous poser ces questions-là donc ça fait partie du débat d'orientations budgétaires.

Alors, je ne maintiens pas plus de surprise, j'ai vu dans le journal ce matin qu'on allait parler du taux d'imposition, pour l'instant, les raisonnements que nous avons sur la préparation budgétaire prévoient le maintien des taux de fiscalité comme comme ces quatre dernières années. Je vous rappelle que depuis 2016, la ville de Chenôve n'a pas augmenté les impôts.

Alors, les perspectives concernant les recettes de fonctionnement, maintenant. La fameuse dotation globale de fonctionnement, vous voyez qu'elle est composée d'une dotation forfaitaire et d'une dotation de solidarité urbaine. La dotation forfaitaire c'est celle qui tombe automatiquement, je dirais à la règle, un calcul et la dotation de solidarité urbaine tient compte d'un certain nombre de paramètres spécifiques, notamment le montant du niveau de revenus des habitants de la collectivité et cette dotation de solidarité urbaine est là, pour en réalité, compenser une inégalité. Ce que nous constatons, c'est que la dotation forfaitaire perçue par la ville de Chenôve, entre 2011 et 2021, on a pris un spectre large pour ne vexer personne, a été de constantes diminutions puisque nous sommes à 655 000 là où nous étions en 2011, période faste à 2,813 millions. Quant à la dotation de solidarité urbaine, elle, elle a augmenté puisque moins vous mettez plus les inégalités montent. Plus les inégalités montent, plus il faut les compenser et donc elle a augmenté de 4,235 millions d'euros, donc la dotation spécifique est en forte augmentation. Ce qui signifie qu'en 2021, nous avons une DGF qui est en légère augmentation mais qui est quand même dans l'axe de la diminution globale que nous avons connue. Et, dans cette DGF, nous avons une part de dotation de solidarité urbaine qui est très majoritaire.

**T. FALCONNET** – Je me permets de faire une toute petite remarque pour vous laisser reprendre votre souffle, M. l'adjoint aux Finances et pour ne pas être taxé, là aussi de vision partisane, on se rend compte, quand même, que M. MACRON maltraite moins les collectivités locales que M. HOLLANDE, en passant.

**P. AUDARD** – M. le Maire, je vous laisse à votre commentaire.

**T. FALCONNET** – Après, il y a d'autres motifs de commentaire, mais sur cette question, effectivement, je préfère le dire moi-même plutôt que d'autres le disent. Voilà, c'est un élément à verser à la discussion.

**P. AUDARD** – Et je crois qu'on essaie d'aborder les choses de façon, M. le Maire, très objectives dans ce rapport, même si je fais des remarques et des commentaires qui peuvent prêter à discussion mais en tout cas le rapport en lui-même, on a essayé de le faire très objectivement avec l'aide précieuse, naturellement, des services mais j'y reviendrai. Voilà, pour ce qui concerne cet aspect des choses.

En ce qui concerne le reversement de Dijon métropole. Notre attribution de compensation, c'est-à-dire le reversement de Dijon métropole à Chenôve, reversement qui correspond à une ancienne recette fiscale que nous avons transférée, pour dire les choses, donc elle passe de 6 006 117 en 2020 à 5 994 746 euros en 2021 donc on perd - 11 971 euros. En revanche, vous noterez que la dotation de solidarité communautaire reste stable à 985 257 €. Je tiens, tout de suite, à vous faire une précision, c'est que les finances de la Métropole seront plus lourdement impactées que les finances communales par la crise que nous sommes en train de traverser, j'en expliquerai le détail, si vous le souhaitez, mais en tout cas plus lourdement impactées. Et donc cela fait peser une incertitude sur le maintien, à ce même niveau, de la dotation de solidarité communautaire. Donc, ça c'est un premier aspect. Et puis, deuxièmement, sur la compensation qui serait moindre en 2021 qu'en 2020, il faut savoir que cette compensation tient compte de services que nous avons transférés à la Métropole et donc ils ne sont plus pris en charge par la Ville et bien évidemment qui viennent en déduction après une étude qui est faite par la CLECT de ce montant. Mais il n'y a rien d'anormal à ce que cette baisse soit notée.

Et puis enfin, notre collectivité reste exonérée du fameux FPIC qui est une contribution due

par les collectivités dont le potentiel fiscal est plus important.

**T. FALCONNET** – C'est la seule collectivité de Dijon métropole à être exonérée du FPIC.

**P. AUDARD** – Et nous sommes la seule collectivité, M. le Maire vous avez parfaitement raison de le souligner, et cela tient compte des faits objectifs, encore une fois, c'est-à-dire, du niveau de richesse moyen ou de revenus moyens de la collectivité, puisqu'en d'autres termes moins langoureux, on dit « être le potentiel fiscal ».

Prévisions pour 2021, 1 100 000 euros de recettes seront prévus pour les services et revenus immobiliers. D'où vient ce chiffre, vous l'avez vu, en 2020 du fait des chutes de recettes, que ce soit sur la piscine qui n'ouvre plus, pas de recettes, des restaurants scolaires fermés, pas de recettes, des spectacles qui n'ont pas lieu, pas de recettes, et bien nous avons cette chute des recettes, 36,89 % d'euros. Les revenus immobiliers ont également un peu chuté mais c'est marginal, vous vous souvenez d'ailleurs que nous avions, à destination de deux restaurateurs qui occupent des locaux de la commune, consentis, d'ailleurs sur les indications du Gouvernement, mais on l'a fait d'autant plus volontiers que c'était nos restaurateurs, donc locataires, des exonérations de loyers. On a pris pour 2021, la recette telle qu'on l'envisage en tenant compte de ce qu'on avait perdu en 2020, c'est-à-dire qu'on ne s'est pas référé à 2019 pour avoir des paramètres qui soient objectifs.

Par ailleurs, les subventions et dotations versées à la Ville : du fait des projets que nous portons des subventions qui nous viennent de l'État ou d'autres collectivités, Conseil départemental, Conseil régional pas trop, trop, Conseil métropolitain. Donc 1,7 million d'euros inscrits au budget primitif 2020 avec notamment le contrat enfance jeunesse et le contrat cité éducative. Ce sont des recettes parce que nous faisons de l'innovation, que nous nous engageons, que nous montons des dossiers et que nous allons effectivement chercher là où il le faut, comme il le faut, tant qu'il le faut et bien ce qui peut porter les projets novateurs que nous apprécions souverainement comme étant bons pour nos concitoyens. Nous avons eu, également, une recette exceptionnelle, qui ne se reproduira pas comme ça, c'est le fameux programme « Santé, Scolarité, Culture et Citoyenneté » où on a eu, sur les vacances apprenantes, une petite recette exceptionnelle et puis que les vacances apprenantes qui ont été un temps majeur pour notre collectivité, notamment pour ceux qui étaient le plus en difficulté par rapport aux pertes de temps scolaire, parce que vous savez que les pertes de temps scolaire, elles frappent inégalement, donc c'est effectivement 200 000 €. Et notre prévision raisonnable en 2021, c'est qu'on n'aura pas l'intégralité de ces recettes, il faut être les pieds sur terre, donc on évalue à -3 % cette prévision de recettes pour les subventions et dotations versées à la Ville.

Alors, nos objectifs, parce qu'il faut avoir des objectifs budgétaires, c'est de poursuivre les efforts de gestion qu'on a engagé depuis 2016. C'est de contenir nos dépenses. Et l'objectif, bien sûr, c'est de maintenir un taux d'autofinancement suffisant, mais ça je vous l'ai déjà dit dix fois, pour permettre de garantir nos capacités d'investissement futures parce qu'on a un programme à réaliser puis on a des objectifs à réaliser. Donc, nous avons pour objectif de limiter globalement les dépenses de fonctionnement à 1,5 %, c'est le plafond par rapport au BP 2020, soit 22 600 000 €.

Dépenses du personnel. Je voudrais déjà qu'on se mette tous à l'aise sur cette question. Les dépenses de personnel, c'est d'abord du personnel qui agit pour le compte de la collectivité et qui est évidemment payé en retour du travail qui est effectué. Donc, quand on fait des dépenses de personnel, on fait des dépenses qui sont en réalité des dépenses en faveur du service public. Et donc, réduire une dépense de personnel de façon abstraite ou pour les besoins de la rhétorique, ça signifierait immédiatement dans le cadre d'un débat budgétaire, un petit peu sérieux, de préciser, si on le souhaitait, éventuellement, réduire la voilure, comme on entend de façon un peu moins en temps de crise, et bien il faudrait dire sur quel chapitre on doit réduire la voilure. C'est-à-dire que si on veut avoir un débat sérieux

entre nous, il faut se dire que si on veut faire des économies, ça ne peut pas être simplement une rhétorique, ça doit être aussi une proposition concrète. Et donc, dépenses de personnel, nous avons pour objectifs de maintenir cette masse salariale à 15 316 000 € par rapport à 2020 soit une augmentation de 1,10 %.

Alors je souhaite, et c'est l'objectif de la vue suivante, je souhaite qu'on explique pourquoi cette masse salariale augmente naturellement. Elle augmente naturellement parce que nous nous sommes lancés dans la période qui vient de s'écouler, dans un dispositif de Parcours Professionnel, Carrière, Rémunération, PPCR, qui nous a coûté d'ailleurs, l'année dernière, 100 000 €, si je ne m'abuse et qui vise à rétablir les conditions d'égalité de traitement entre nos différents agents. Donc l'objectif c'est d'amener un peu de sérénité, de transparence et d'objectivité dans les conditions de rémunération de nos agents. Et on ne va pas le faire par le bas, on le fait par le haut mais c'était l'objectif que nous avons décidé il y a quelques années en arrière, tout le monde doit s'en souvenir, et pour cette année on arrive au bout de ce processus + 8 500 € pour comparer à l'année dernière c'est quand même vraiment la fin d'un processus. C'était 30 000, j'ai dit 100 000, c'était 30 000. L'idée en terme de trajectoire budgétaire c'est de faire un appui de ce parcours professionnel de façon plus ciblé, moins généraliste, ce qui veut dire qu'on sera moins généreux, probablement, parce qu'on arrive au bout de la réforme. Ensuite, nous avons le Glissement Vieillesse Technicité, ça vous connaissez, +85 000 €. Nous avons le Régime indemnitaire qui a été revu et donc on fait des ajustements à la marge, c'est indiqué, pour 125 agents revalorisés en 2020, là on va être sur un plus faible nombre. On devrait arriver au bout de cet accroissement de dépense. Quant à l'action sociale, vous vous souvenez que notre Comité d'Action Sociale a fait le choix, du personnel, a fait le choix d'adhérer au Comité d'Action Sociale de Dijon. Dijon propose, naturellement, une palette de possibilités plus importante, c'est une composante indirecte de revenus pour nos agents et ça nous a coûté, et là on est en vitesse de croisière de 2020, 170 000 € et nous projetons de maintenir ce montant. Et enfin, cela nous ne l'avions pas prévu, mais les cotisations assurance des risques statutaires ont été augmentées, multipliées par deux donc on est à +48 000 €.

Les perspectives concernant les dépenses de fonctionnement. Dépenses de personnel pour les priorités du mandat, vous les connaissez, c'est tranquillité publique, renforcement des effectifs, je pense que tout le monde est d'accord, au moins la ligne, après la façon dont ça s'incarne on peut en discuter, création d'une direction de la jeunesse, tout le monde est bien conscient de l'importance d'une direction jeunesse dans notre collectivité, et puis le maintien de nos efforts en matière d'éducation spécialement à travers la Cité éducative et tous les programmes dont on a déjà parlé. Et puis, on a eu affaire à des contraintes extérieures qui ont mobilisé du personnel, qui ont eu un coût dans les charges de personnel. C'est les protocoles sanitaires renforcés dans les bâtiments communaux, je pense en particulier aux écoles, au centre, etc... Et puis l'incendie du centre de loisirs du plateau, qui n'est pas simplement une perte d'un bâtiment mais qui est aussi une perte en terme d'utilisation de notre personnel puisque nous sommes obligés de multiplier la mise à disposition du personnel pour couvrir le besoin en terme de loisirs dans les périodes où nos bambinos ne sont plus scolarisés.

Autres éléments de dépenses de fonctionnement, les subventions. Premier élément, subvention du C.C.A.S., on l'a dit, montée de la pauvreté, on l'a dit, file d'attente, on l'a dit, effectivement, de nouveaux publics sont apparus au C.C.A.S., et donc il a fallu réabonder dans l'année pour un montant de 140 000 €. Cette enveloppe globale de 1 240 000 €, on l'avait provisionné 1 100 000 € l'année précédente, cette enveloppe globale de 1 240 000 €, par prudence, nous la proposerons de la maintenir pour l'année 2021. C'est un filet de sécurité et je pense que la circonstance actuelle nous invite à cette prudence. Et puis, en ce qui concerne les associations et les partenaires de la Ville, subventionnés par la Ville, tout le monde a constaté que la crise sanitaire c'est aussi la crise du lien social, c'est quelque part un accroissement de la dissolution de la société que nourrit déjà pas mal, je dirais, le tout argent et le fait de maintenir ce niveau de subvention, c'est aussi maintenir le tissu social, de

cohésion sociale de notre Ville. Donc, c'est une perspective budgétaire.

Autres dépenses de fonctionnement. Donc, l'énergie est fluide, nous avons fait de gros efforts d'économie d'énergie et on a même une légère baisse en 2021. Merci, monsieur le Directeur général des services. Mais on reste quand même à une hauteur de 1 100 000 €, parce que les contrats d'abonnement ont augmenté. Cherchez l'erreur !

Autres charges de fonctionnement. +8 % par rapport au BP 2020 mais 5 % par rapport au BP 2019 donc c'est le montant global. En ce qui concerne l'intérêt de la dette, vous le verrez, on avait fait une pause dans les investissements, mais on a l'intérêt de la dette qui descend puisqu'on est à - 28 % d'intérêt de la dette à servir sur le budget de fonctionnement sur les trois ans qui viennent de s'écouler.

Volume en investissement hors remboursement du capital de la dette, les chiffres, nous avons 3 800 000 € d'investissement hors remboursement du capital de la dette en 2019, on nous a dit qu'on n'était pas très dans la construction de l'avenir de la Ville, en réalité on faisait la pause, d'autant plus que l'ANRU était un peu paralysée, et puis j'ai dit deux, trois choses sur la Politique de la Ville, heureusement c'est du passé. 2020 : 4 400 000 € et puis 2021 on va monter à 7 300 000 € d'investissement.

Comment va se distribuer cette enveloppe d'investissement ? Tout d'abord, sur les différents projets, hors opération Kennedy qui, pour l'instant, est évaluée à 61 490 000 €, le montant global plutôt est évalué à 61 490 000 € d'investissement et nous on abonde, là, sur cet exercice à hauteur de 7 millions et quelques euros que j'ai indiqués tout à l'heure. Les enveloppes globales : 61 490 000 € on les ventile, c'est du pluriannuel ça, on les ventile à hauteur de 38 990 000 € sur les interventions sur le cadre bâti, 9 100 000 € sur l'aménagement des espaces publics, ce qui est une proportion importante, 11 660 000 € sur les équipements publics et puis 1 740 000 € sur les travaux d'ingénierie.

Maintenant, on y va dans le détail. Les opérations sous la maîtrise d'ouvrage de la Ville, dont c'est nous qui lançons le ballon si je puis dire, 11 660 000 € : requalification du gymnase du Mail, on a déjà eu cette discussion entre nous, extension/réhabilitation de la Médiathèque François MITTERRAND, je rappelle quand même que les taux de fréquentation de la bibliothèque pendant la période crise COVID ont été exceptionnellement hauts et que nous avons pu découvrir que la lecture était plus particulièrement plébiscitée alors que dans les autres bibliothèques ce sont d'autres supports de lecture qui sont privilégiés, en clair le dématérialisé numérique, ce qui signifie qu'il y a un besoin de lecture mais une fracture numérique, au passage. Donc, extension/réhabilitation de la médiathèque, et puis les avances sur les opérations SPLAAD, opération centralité : 1 million 5, opération Kennedy : 500 000 €.

Les inscriptions sur les dépenses d'investissement. Gymnase du Mail, vous avez le chiffre. Les travaux de rénovation sur l'hôtel de ville, la 2<sup>e</sup> tranche : 501 000 €, c'est un investissement vertueux puisqu'il s'agit de faire des économies d'énergie, on vous l'a dit plusieurs fois mais cette mairie est une passoire énergétique. Rénovation de l'école maternelle Jules Ferry qui était programmée pour un montant de 240 000 €. L'accessibilité qu'on maintient, malgré le fait que ce soit une dépense très importante mais parce que nous avons le souci de nos concitoyens, à hauteur de 80 000 € Aménagement de l'espace public : on a décidé de relocaliser le marché dominical, nous prévoyons une ligne d'investissement de 120 000 €. La végétalisation, ombrage et la rénovation de la fontainerie : 98 000 €. Sécurisation de la place du 19 mars et création d'une liaison piétonne 15 000 € donc vous voyez que c'est bien réparti sur le territoire. Poursuite des remplacements des jeux pour enfants : 15 000 € et lancement d'un programme de végétalisation des cours des écoles donc Bourdenières : 60 000 €, projet qui verra jour 2021/2022, il faut le situer par rapport aux études qui sont en cours et puis il faut qu'on consulte que un plan citoyen également. Acquisition et renouvellement de matériel : 338 000 €, c'est tous les changements de

logiciels, de matériels, etc... et puis le remboursement de la dette du capital : 978 000 €.

Les recettes d'investissement. Dans les recettes d'investissement nous avons les recettes du fonds de compensation TVA dont je vous ai parlé tout à l'heure : 260 000 €, on a des subventions qui sont fléchées sur le gymnase du Mail : 616 000 €, sur la cession du 15-17 rue Paul Bert pour un montant de 400 000 € et dans l'état actuel pour pouvoir boucler notre budget en équilibrant la section d'investissement et on est amené à envisager de voter une autorisation d'emprunt à hauteur de 5 600 000 €. Mais attention, ce n'est pas parce qu'on vote une autorisation d'emprunt à 5 600 000 € que l'on a l'intention d'emprunter 5 600 000 € parce que nous sommes dans l'attente, et ça c'est l'élément suivant, d'attribution d'un certain nombre de dotations qui ne sont pas encore instruites ou notifiées, DSIL, DPV, région, département, pour les travaux de rénovation thermiques, accessibilité, gymnase, Mail, écoles, voilà ce qui est indiqué. Et puis, on aura la réaffectation du Compte Administratif 2020, alors l'année dernière on n'avait pas cette problématique puisqu'on avait le chiffre du compte administratif, c'est-à-dire du reliquat positif de l'exercice précédent, là on ne l'a pas encore donc ça viendra aussi en déduction du besoin d'emprunt.

Et enfin, je crois que c'est la dernière, pour ce qui concerne l'exercice 2021, puisque maintenant la loi prévoit de nous fixer des objectifs et bien nous nous fixons un objectif réel de dépenses de fonctionnement plafonné à 22 600 000 €, remarquez on n'a pas besoin que la loi nous dise de plafonner parce qu'on avait besoin de plafonner pour pouvoir être en maintien de nos capacités d'autofinancement. Et puis, le besoin d'autofinancement il est de 4,7 millions d'euros à ce stade d'élaboration du budget, c'est-à-dire que les choses bougent de jour en jour, de semaine en semaine, et donc notre objectif par rapport au budget primitif serait de ne pas excéder un besoin de financement de 1 300 000 €. C'est ambitieux ! Mais tenable sous réserve de l'évolution de la situation générale. Voilà, M. le Maire.

**T. FALCONNET** – Alors, vous avez effectivement dans le rapport d'orientations budgétaires, la structure des effectifs des dépenses de personnel.

**P. AUDARD** – On peut dire 9,57 % de catégorie A, donc on n'est pas surencadrés. Quand on embauche un cadre c'est vraiment qu'on en a besoin. Catégorie B : 19,62 % et puis catégorie C, c'est l'ensemble des acteurs que l'on voit sur le terrain, c'est quand même l'immense majorité : 70,81 %. M'a été faite une demande de la composition par sexe, on vous donnera les éléments quand on les aura mixés. L'évolution de la masse salariale, vous la voyez, on avait bien contenu sur ces dernières années, plus particulièrement depuis 2015 et là on a le rebond dû à la situation. Voilà, pour ce qui concerne l'endettement, le petit tableau, vous voyez le temps théorique des remboursements des emprunts, bouge assez peu mais en tout cas est en bonne réduction depuis 2015 mais c'était une situation qui était liée à nos choix d'orientations budgétaires des années précédentes.

Et enfin, les caractéristiques de la dette. Est-ce que les Cheneveliers sont surendettés ? Et bien, vous regardez, depuis 2014 nous sommes systématiquement en dessous de la strate d'endettement des collectivités, en dessous du montant de dette par habitant des collectivités de même strate. Et ça n'a cessé de décroître, alors forcément parce qu'on va réinvestir, ça va réaccroître mais de manière mesurée et là vous voyez bien que, non seulement, nous avons eu une bonne stratégie d'orientations budgétaires par rapport à notre volonté d'investissement dans le temps réel et en même temps nous avons largement épargné nos concitoyens.

**T. FALCONNET** – Merci, M. l'adjoint aux Finances pour cette présentation très complète, très pédagogique et je donne tout de suite la parole aux différents groupes qui veulent s'exprimer sur ce débat d'orientations budgétaires. Y a-t-il des demandes d'intervention ? M. MICHEL, vous avez la parole et ensuite M. NEYRAUD, c'est ça ? Je vais noter. M. MICHEL, M. NEYRAUD, Mme CARLIER, M. AMODEO et M. LACHAMBRE. M. MICHEL, vous avez la parole, je vous en prie.

**D. MICHEL** – Merci, M. le Maire. Chers collègues. Ce débat d'orientations budgétaires est d'abord pour moi l'occasion de saluer à nouveau le travail des agents municipaux, lors de cette crise municipale. Saluer les mesures prises par la collectivité en terme de soutien à la population, aux associations et auprès des agents. Rappeler que ce sont toutes les collectivités qui participent à cette solidarité humaine, économique et territoriale, et qu'il est bon de soutenir et informer l'ensemble de nos concitoyens des aides ou actions mises en œuvre quelque soit la collectivité, qu'elle soit métropolitaine, départementale, régionale ou gouvernementale, sans partie pris au manichéisme politique comme parfois on peut l'entendre dans cette assemblée, avec l'oubli récurrent du soutien du Conseil départemental lors de cette crise. Avant de commencer mon propos sur le fond, je souhaite vous faire part de quelques observations en page 10, 13 et 15, il est fait référence au projet de loi de finances, je ne sais pas qui a rédigé ce rapport et je ne veux pas incriminer les services, mais cela fait un bon moment que l'on n'est plus sur le projet de loi de finances puisque notre loi de finance pour 2021 a été adoptée le 29 décembre 2020. Autrement dit, pour rédiger ce rapport d'orientations budgétaires c'est bien de ce documenter auprès de notes de conjoncture mais il serait bon d'adapter l'écrit à la réalité législative, que vous avez rappelée longuement, M. l'adjoint aux Finances.

Pour en revenir à ce qui nous occupe ce soir, ce rapport d'orientations budgétaires est dans la continuité de la gestion portée par la majorité, vous l'avez rappelée à plusieurs reprises, la fragilité structurelle due au faible dynamisme fiscal, liée à la perte de population, lié à la perte de la clinique, et aux déconstructions du centre Saint-Exupéry, à la déconstruction de logements sociaux et par la part importante du poids des dépenses de personnel. Il s'agit de choses connues et ancrées depuis très longtemps, cela met en lumière un manque criant d'anticipation alors que des perspectives budgétaires avaient été établies depuis de nombreuses années, qui répertoriaient ces difficultés, et la nécessité de les anticiper indépendamment du contexte de crise. Quelques exemples, le recours à l'emprunt ou quand j'alertais sur la faiblesse de l'autofinancement et l'échec de la pause d'investissements pour reconstituer des marges, vous indiquez que ce recours serait faible et que je me trompais sur le montant de l'emprunt, et que j'exagérais à des fins électorales. Et bien cette fois, nous y sommes, vous indiquez un montant à minima de plus de 2 millions et ce malgré une mobilisation forte des collectivités à soutenir les projets de Chenôve, État, Région et Département, avec pour ce dernier, comme je vous l'avais proposé, la mise en place d'un accord de partenariat qui est en train de se finaliser, il me semble, synonyme d'une mobilisation financière conséquente. Deuxième exemple, la charge de personnel. C'est assez simple, elle ne baisse pas en masse budgétaire puisqu'elle reste à plus de 15 millions d'euros et augmente en pourcentage pour atteindre, 67,5 du budget de fonctionnement. Au-delà de votre rhétorique habituelle sur les services publics de qualité, il vous faut admettre que vous avez continué de recruter sans réelle politique prévisionnelle des emplois et compétences nécessaires au besoin de service public de qualité mais plutôt embaucher sans aucune visibilité ou avec d'autres motivations. Une nouvelle fois ce n'est pas faute d'avoir fait des propositions et des choix dès 2016 sur cette question sensible notamment en lien avec les départs en retraite, la mutualisation de services, la baisse des heures supplémentaires, etc... Et tout ceci depuis 2016 est à mettre en relief avec les transferts de personnel, -800 000 €, auquel s'ajoute la mise en œuvre des services communs avec le transfert de charge de personnel.

Je ne crois pas, comme vous l'écrivez en page 16 de ce rapport, que les efforts engagés depuis 2016 pour contenir l'évolution dans des limites raisonnables, commencent à trouver leur limite, dans le contexte de crise que nous traversons. Si je suis d'accord avec vous sur les effets de la crise, il faut nuancer cet aspect, oui il y a des effets sur les dépenses ou recettes, mais aussi des effets d'économie par des non-dépenses. Prenons, par exemple, les dépenses moindres en saisonniers, où l'absence de dépense ou de moindre dépense pour la saison culturelle, pas d'achats de spectacles ou rupture des contrats, certes pour cette saison culturelle il n'y a pas de recettes non plus, mais nous savons bien que les

recettes sont inférieures aux dépenses. Prendre la crise du COVID comme excuse, me semble un peu court, même si je redis : il ne faut pas nier son impact.

Sur la partie investissement. Les années passées j'avais évoqué largement mes inquiétudes quant aux incapacités budgétaires de la Ville sur les budgets 2019 et 2020. Ces budgets ne dégageaient que peu d'autofinancement et le recours, par vous, tant pour le budget 2019 que 2020 à l'emprunt donc aux dettes, était donc un très mauvais signe pour la collectivité municipale. En conséquence, j'avais pointé une capacité d'investissement maigre et une difficulté pour laquelle je vous indiquais le risque qu'elle continue à s'amplifier. En 2021 et donc 2022 à minima, vous êtes dans l'obligation de recourir encore plus fortement à l'emprunt avec une assiette minimale de 2,2 millions d'euros. Le budget primitif 2020 dégagait un résultat positif sur la partie fonctionnement de 2,96 millions d'euros, sachant qu'il y avait déjà 930 000 € de capital d'emprunt à rembourser, il restait donc seulement 1 166 000 € pour investir. Je notais déjà les 2 millions d'avance remboursable au titre de la Centralité et de Kennedy, qui impactaient fortement tous les projets d'investissement, autres. J'évoquais déjà que cela nécessiterait d'emprunter 900 000 € rien que pour financer ces deux avances remboursables pour le projet de centralité. Et donc porter un projet comme celui du gymnase du Mail, où tout en maintenant quelques investissements, autres, vous mettent dans l'obligation de recourir fortement à l'emprunt. C'est d'ailleurs ce que l'on peut traduire à la lecture de ce rapport, puisque vous proposez de poursuivre et d'amplifier la démarche d'endettement.

Ainsi, chaque année, il faudra rembourser encore plus, ce qui réduira d'autant plus les marges pour recréer des capacités d'investissement. Je reprends ce que je soulignais, l'an dernier, notre collectivité est à 9,3 millions d'euros de capital restant dû. En 2020, ont été remboursés 900 000 € de capital de la dette mais vous aviez envisagé d'emprunter 1,3 million d'euros. Mécaniquement vous allez alourdir la charge de la dette de 400 000 € soit un capital de la dette qui a dû augmenter à 9,7 millions d'euros en 2020. J'ai bien lu que dans le ROB qu'il était indiqué, il était annoncé 9,5 millions d'euros, nous verrons avec le compte administratif ce qu'il en est exactement. Et le capital de la dette augmentera significativement en 2021 et en 2022. En 2021 seront remboursés 978 000 € de capital de la dette avec le projet d'emprunter un minima 2,2 millions d'euros, le capital de la dette va donc augmenter fortement pour approcher les 11 millions d'euros.

Enfin, vous aviez annoncé et écrit que des efforts importants avaient été faits sur les dépenses, or la réalité des chiffres semble induire une tout autre réalité.

Au 31 décembre 2014, l'épargne brute de la mairie de Chenôve était de 3,3 millions. En 2021, le rapport d'orientations budgétaires présente donc une épargne brute à 1,3 million d'euros. En six, sept ans, cette épargne brute a été divisée par trois, il me semble difficile de soutenir qu'il y a eu des efforts sur les dépenses et qu'en même temps l'épargne brute s'est effondrée à ce point. Alors, je me suis amusé à calculer l'épargne brute virtuelle de 2014 avec les dotations de 2021, et en retirant une recette exceptionnelle de 2014, l'épargne brute ainsi réajustée s'élève à 2,8 millions d'euros, pour 2014 j'ai déduit 300 000 € de dotation et 200 000 € de recette exceptionnelle. Donc il y a quand même une baisse de 1,5 million au regard des 1,3 million en 2021. Alors, dans le même temps, les collectivités locales ont réussi à trouver des marges de manœuvre et augmenter leur épargne brute, avec un taux de 15 % d'épargne en 2020 sur les communes, la ville de Chenôve est à 5,5 % d'épargne brute par rapport à l'ensemble des recettes de fonctionnement, trois fois moins que la moyenne nationale. Ce chiffre s'explique par une absence, pour ma part, de maîtrise des dépenses contrairement à ce qui est écrit, en effet en 2014 les dépenses de fonctionnement étaient de 22,16 millions d'euros, aujourd'hui elles sont de 22,6 millions d'euros alors même qu'en 2016 la Ville a transféré pour 800 000 € de dépenses dans le cadre du transfert de compétences voirie et je n'intègre pas dans ce calcul les derniers transferts. Si la compétence voirie était restée dans le giron de la collectivité, les dépenses de la ville seraient aujourd'hui de 23,4 millions d'euros ce qui, comparé à 2014, seraient une

augmentation théorique, certes, de 1,3 million d'euros de hausse sur six ans. Si on prenait en compte les autres charges transférées à la Métropole cela ferait encore augmenter le chiffre.

Donc, on peut observer que la maîtrise des dépenses est en réalité une maîtrise en trompe l'œil, simplement par l'effet de transferts de charges à la Métropole, donc si on prend les chiffres bruts, oui effectivement on a l'impression qu'il y a des efforts mais le rétrécissement de l'épargne brute qui tient nécessairement compte de la réduction de l'attribution de compensation de la Métropole donc d'une baisse de recettes, en raison des transferts de compétence, cela vient éclairer la réalité des efforts consentis. Si la Ville avait fait des efforts sur son fonctionnement, l'épargne brute n'aurait pas diminué de 1,5 million entre 2014 et 2021.

Nous pouvons également proposer un autre angle de lecture pour éclairer la situation budgétaire, en 2021 le remboursement de capital de la dette sera de 970 000 € avec une épargne brute à 1,35 millions d'euros, cela fait un épargne nette de 372 000 €, soit 1,55 € par rapport aux recettes de fonctionnement, soit une part extrêmement faible. Toujours dans le prolongement, de ce que j'avais indiqué les années passées, dès lors que la ville veut investir cela implique que tout ce qui n'est pas subventionné doit presque faire l'objet d'un emprunt et/ou de puiser dans le bas de laine, cessions d'immeuble, cessions des one-shots. Mais il s'agit là des mesures à court terme qui ne peuvent pas être reproduites chaque année.

Sur la partie fonctionnement, alors j'ai bien entendu les propos de M. AUDARD, mais j'attirerai le fait quand même de faire attention à la critique dans ce rapport sur la hausse des bases de l'imposition qui est calquée sur l'inflation donc à 0,2 %. C'est logique que les bases d'imposition augmentent au même rythme que l'inflation car si elles augmentaient plus vite cela signifierait que les contribuables payeraient plus d'impôts et donc cela imputerait leur pouvoir d'achat. Regrettez que ces bases d'imposition ne soient pas supérieures à l'inflation, ce ne serait accepter que les habitants aient une perte importante de leur pouvoir d'achat, ce n'est pas très social comme analyse, pour moi, en cette période de crise sanitaire.

Et donc, je l'avais dit l'an dernier, mais je le répète, malgré la crise sanitaire, le contexte budgétaire n'est pas défavorable à la collectivité. En effet, vous l'avez évoqué, la dotation globale de fonctionnement versée par l'État, qui comprend la dotation forfaitaire et la DSU est stable, on peut même noter une augmentation de 80 000 € cette année et une augmentation sensible de la DSU et qui reste une recette dynamique qui ne cesse d'augmenter. Rappelons que cette DGF s'est effectivement mise à augmenter en 2018 après une baisse récurrente de 2011 à 2017, et là je reprends un dessin, les propos de M. AUDARD sur la justice correctrice et la solidarité entre collectivités. Il nous faudra effectivement examiner, vous l'avez souligné avec attention, la valorisation de transferts de la part de TFPB des départements vers les communes, comme élément de compensation de la taxe d'habitation, il faudra voir les éléments de correction et s'assurer qu'effectivement la Ville puisse retrouver un minima la recette initiale et pourquoi pas, il faut toujours rêver un petit peu, d'avoir des éléments supplémentaires de recettes. Sur les autres recettes de l'État, elles restent fortes et cela est bien dû à un politique nationale volontariste comme le montre, ce matin j'étais au collège avec vous M. le Maire, effectivement, le dispositif « Cité éducative » est extrêmement pertinent et très soutenu par l'État et la participation de la C.A.F. dans le cadre du contrat enfance jeunesse. C'est un soutien en 2020 quasiment de 2 millions d'euros sans oublier l'enveloppe de la Dotation Politique de la Ville.

La baisse de recettes que vous évoquez en lien avec le non-remplacement de la coordinatrice petite enfance est un choix municipal, donc sans la dépense, il est normal que la recette baisse à concurrence. Et sur l'élément d'enlever une recette exceptionnelle, par principe comme elle est exceptionnelle, elle est non reconductible donc il va de soit qu'elle ne soit pas prévue dans le budget, dans une gestion qu'on dit « prudente et sincère » sur les

règles comptables de base.

Sur l'attribution de compensation et la Dotation de Solidarité Communautaire, même si on observe une diminution de 11 000 € consécutive au transfert des différents services, on note une stabilité des dotations. Malgré la période de crise Chenôve bénéficie à plein de la fiscalité professionnelle unique car la commune à une grosse attribution de compensation issue de la zone d'activité, vous l'avez rappelé, ainsi en cette année 2021 où la fiscalité professionnelle va être fortement impactée, la commune ne perdra pas un centime de reversement de la Métropole. C'est ce que l'on appelle la solidarité intercommunale, elle va aider à amortir le choc tout comme c'est la fiscalité intercommunale qui amortit le choc de la baisse d'activité dans cette zone depuis des années.

Ainsi et pour conclure mon propos, je salue effectivement la volonté municipale de maintenir le soutien auprès de nos concitoyens les plus fragiles via la confirmation de la subvention auprès du C.C.A.S. initié en 2020 au regard de cette crise sanitaire, sociale et économique que nous traversons. Vous l'aurez compris, je suis particulièrement préoccupé pour la suite de ce mandat sur la bonne santé financière de notre collectivité puisque vous annoncez clairement le recours à l'emprunt pour plus de 4 millions d'euros les deux années à venir, puisque vous évoquez 2021 et 2022, on est bien sur une perspective pluriannuelle, c'est ce que je craignais depuis 2019 où j'avais alerté sur l'échec de votre politique de pause d'investissements conjugué à une mauvaise gestion de la masse salariale. En effet, les effets de solidarité extrêmement importants de l'État et de la Métropole, s'ils masquent les difficultés financières, arrivent à leur limite, les marges de manœuvre ne sont plus là, le temps des budgets en augmentation perpétuelle grâce aux dotations est fini, même si Chenôve reste une ville particulièrement soutenue. Et, par rapport à vos propos macro-économiques et nationaux, on ne peut pas être vent debout sur le fait de ne pas prendre en compte les élus locaux, de recentraliser en mettant à mal l'indépendance des collectivités dans la levée de l'imposition tout en jouant sur les solidarités, l'action de l'État comme un élément d'équilibre budgétaire. Le recours à l'emprunt que vous indiquez ne veut pas non plus être cette variable d'ajustement car dans la dynamique que vous proposez, la commune sera endettée à presque 13 millions d'euros en 2022, et je ne vois pas comment vous n'allez pas recourir encore et encore à l'emprunt sur les années suivantes. À un moment donné, il va falloir que la municipalité se confronte au réel et ne décale plus le problème qui est annoncé depuis des années.

Il y a, aujourd'hui, deux options. Mettre en œuvre une réelle politique budgétaire afin de rechercher des marges de manœuvre et une réelle réflexion autour de la masse salariale avec détermination. En conformité avec, je l'ai dit, vos niveaux de priorité des services publics à la population qui avaient été fixés en 2015, qu'en est-il aujourd'hui de cette ambition commune que nous avons amorcée ? Je rappelle les priorités, priorité 1 : service public indispensable, priorité 2 : service public important, priorité 3 : service public utile et en fonction de voir comment on évoluait par rapport à ces services pour soutenir ces trois priorités, trois principes avaient été retenus, mutualisation, complémentarité et transversalité, tant au sein des services municipaux qu'à l'échelle du territoire Chenevelier et en lien avec la métropole. Sans cet effort d'anticipation dans cette gestion et malgré votre engagement énoncé dans ce rapport vous n'aurez pas d'autre choix, à moyen terme, que d'augmenter les impôts pour rembourser les emprunts contractés. C'est donc de responsabilité et de sincérité qu'il s'agit envers la population sur la réalité financière de la collectivité. Merci.

**T. FALCONNET** - Merci, M. MICHEL. Je laisserais, très largement, Patrick AUDARD répondre à votre intervention. C'est vrai que jusqu'en 2016, vous n'êtes absolument pas comptable de la politique qui a été menée dans cette collectivité, vous n'avez absolument pas été premier adjoint, vous n'avez jamais procédé à des embauches, vous n'avez aucune responsabilité, mais ça c'est l'apanage des néo-convertis. Je vais tout de suite donner la parole à M. NEYRAUD pour qu'il nous présente sa vision du débat d'orientations budgétaires. M. NEYRAUD, vous avez la parole.

**P. NEYRAUD** – Merci, M. le Maire. J'ai bien peur que ma vision soit un petit peu celle de M. MICHEL, mais bon.

M. le Maire, mesdames et messieurs les élus. Le débat d'aujourd'hui est un moment important dans la vie de notre commune puisqu'il permet de mettre en évidence les orientations budgétaires pour l'année à venir. Nous le savons tous, cette année est particulière à bien des égards en raison de la COVID-19 qui nous a tous impactés avec plus ou moins de force et continue hélas encore à faire des ravages. L'espoir fourni par la vaccination devrait, nous l'espérons, permettre de sortir de cette pandémie.

Concernant les orientations budgétaires, nous avons parcouru avec attention l'annexe correspondante que nous avons eue seulement 5 jours avant le conseil. Même si ce délai est légal, c'est bien peu de temps donner à l'opposition pour appréhender l'ensemble de ces chiffres de manière précise. C'est bien dommage pour une municipalité qui se dit si soucieuse d'une participation citoyenne de qualité.

Le début de cette annexe traite du contexte difficile de notre pays face à la COVID-19 et à ses conséquences économiques et sociales, à savoir la chute du PIB, la prévision de la dette et le déficit public, ainsi que l'impact sur les plus fragiles d'entre nous. Le ton est donné, vous cherchez un bouc émissaire pour justifier les grandes lignes de ce débat d'orientations budgétaires afin de vous dédouaner.

Pour la suite de l'annexe, 3 points particuliers ont attiré notre attention.

Primo, les recettes de fonctionnement. Nous constatons que les recettes sont globalement à l'équilibre même si des pertes sont à déplorer. C'est le cas pour la Taxe foncière, 54 000 €, M. AUDARD en a parlé, l'abandon de la taxe d'habitation pour 80 % des revenus, des ménages pardon, est toutefois excédentaire pour notre commune grâce au transfert de la part départementale qui fait que nous faisons partie des communes dites surcompensées. Je rejoins M. MICHEL, nous avons de la chance pour cela. Pour la DGF, Dotation Globale de Fonctionnement, autrement dit la dotation de l'État, celle-ci reste globalement neutre malgré ce contexte pandémique. D'autre part, nous avons une hausse de la DSUCS : 135 000 €, et enfin il faut noter une hausse de la péréquation verticale et de la Taxe de la Consommation Finale d'Électricité (TCFE).

En conséquence, si notre Ville reste dans cette dynamique, il ne devrait pas y avoir de problème, sauf qu'avec la disparition de la Taxe d'habitation, il faudra faire venir de nouveaux propriétaires pour faire payer la taxe foncière et faire diminuer la part de logements sociaux. Nous n'aborderons pas ce point puisqu'il a déjà été abordé lors de la délibération du PLUi-HD même si ce que nous voulions voter n'a pas été pris en considération.

La question posée est bien la suivante : pourquoi Chenôve n'est-elle pas attractive pour les gens de l'extérieur ? Et que faites-vous vraiment, M. le Maire, pour y remédier ?

En ce qui concerne la non augmentation des impôts, notamment pour les propriétaires, nous y sommes bien sûr favorables. En revanche, les membres de l'association des Pierres Bleues, avec qui j'entretiens un lien particulier, mais aussi de nombreux habitants que je rencontre sont inquiets pour les années à venir compte tenu du peu de marge de manœuvre que vous avez avec la rentrée des recettes.

Pour mon deuxième point, les dépenses de fonctionnement. Je n'avais pas prévu d'en parler mais M. MICHEL en a parlé, je suis assez d'accord avec lui, en ce qui concerne le Cèdre ou la piscine, dans tous les cas les recettes n'auraient pas été excédentaires parce qu'on en avait parlé

ensemble, le Cèdre ça coûte à peu près 300/400 000 € de dettes par an ? Et la piscine, je ne sais pas mais une piscine de toute manière ça ne peut pas être excédentaire, c'est normal.

Donc, pour les dépenses de fonctionnement. Nous constatons tout d'abord que la masse salariale représente 67,5 % des dépenses totales. 67,5 % ce n'est pas rien M. le Maire. Votre annexe aborde ce point par l'intermédiaire d'un graphique qui montre la masse salariale de 2011 à 2020 et qui pourrait faire penser que depuis 2015, M. AUDARD l'a souligné, « année de votre arrivée, mouvementée si je puis dire » la masse salariale reste stable par rapport à la mandature précédente. Il n'en est rien. N'oublions pas que le Cèdre qui a été achevé en 2014, a occasionné un recrutement conséquent de nouveaux agents qui a impacté la masse salariale. Donc, je pensais remonter le graphique que vous aviez montré mais malheureusement ce soir nous n'avons pas de caméra rotative donc les gens ne pourront pas la voir. Ce qui n'était pas le cas les dernières fois.

Si on se remonte à un peu plus loin, autrement dit depuis les années 2000, M. le Maire ça fait à peu près 26 ans que vous êtes ici, on voit que la masse salariale a augmenté régulièrement jusqu'à se stabiliser à un haut niveau. Pour preuve, cette courbe des charges de fonctionnement qui est directement corrélée avec la masse salariale. Alors Mr le Maire nous ne sommes pas dupes, vous n'êtes pas le sauveur de Chenôve. Donc ça c'est ma deuxième courbe, malheureusement je ne peux pas la montrer. Donc on voit bien dans le petit carré rouge, c'est le graphique que vous nous avez montré, avec une très bonne échelle, et ça c'est le restant de la courbe depuis 2000, on voit que les charges de fonctionnement, elles ont continuellement augmenté, on était à peu près à 16 millions d'euros en 2000 et nous sommes maintenant à près de 23 millions bientôt. Je parlais des charges de fonctionnement.

D'ailleurs, comme vous aimez le faire pour l'encours de la dette, si nous comparons Chenôve aux villes de même strate, vous l'avez fait tout à l'heure, pour la masse salariale, je suis désolé mais pour une ville entre 10 000 et 20 000 habitants, la dépense est plutôt de 9 millions d'euros et, à Chenôve elle est de plus de 15 millions d'euros M. le Maire, soit plus de 66 % de plus que les villes de même dimension. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est le journal officiel. Et cela n'est pas près de s'arrêter puisque vous prévoyez encore pour ce budget 1,5 % de hausse. Et oui, M. le Maire, les strates parlent pour nous. Il est surprenant que notre Ville ait un tel niveau de personnel, ceci est d'autant plus questionnant qu'avec la Métropole, et là je rejoins encore M. MICHEL, de nombreux services municipaux ont été transférés, ce qui aurait dû, mathématiquement, faire baisser les effectifs de la ville. Monsieur le Maire, vous êtes un Maire dépensier, il faut le reconnaître. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Ce n'est pas moi qui l'invente.

Pour justifier cela, vous prévoyez d'embaucher de nouveaux policiers municipaux, c'est très bien nous étions d'accord sur ce point, mais force est de constater que le service rendu jusqu'alors n'est pas à la hauteur du service attendu : pour preuve, les nombreuses personnes qui circulent sans masques au sein de notre centre-ville ou encore cet ERP officiellement fermé mais qui reçoit du public juste devant le local de la police municipale. La tranquillité publique ce n'est pas qu'une question de moyens, c'est surtout une question de volonté politique.

De même vous envisagez de créer une Direction de la jeunesse, ce qui paraît une évidence pour une ville comme Chenôve, la jeunesse c'est très important, mais faut-il absolument recruter une personne extérieure de Catégorie A, alors que l'on pourrait faire évoluer sans nul doute une personne de catégorie B faisant déjà partie des effectifs de la commune. Cela s'appelle la censure sociale.

Vous l'aurez compris, cette masse salariale va poser des problèmes pour les années futures et sera un frein à l'équilibre du budget. Sans remettre en cause ni les emplois ni

l'engagement avéré du personnel, il serait nécessaire d'évaluer l'efficacité et donc le coût réel de certains services municipaux et de mieux faire fonctionner l'ascenseur social au sein des effectifs de la commune plutôt que d'engager à tout va.

Pour le troisième point et ce sera mon dernier, rassurez-vous nous serons plus rapide, M. SINGER et moi-même. Ça concerne la section d'investissement. Cette section d'investissement a déjà été abordée à maintes reprises puisque les points essentiels sont :

- la requalification du gymnase du mail,
- l'extension de la bibliothèque François Mitterrand,
- l'opération de centralité, le parc urbain,
- l'opération Kennedy.

Ces grosses opérations vont engendrer de nombreux coûts pour notre collectivité et même si l'encours de la dette est raisonnable, 9.5 millions d'euros, le recours à l'emprunt est inévitable, 2,2 millions pour l'année 2021, M. MICHEL l'avait bien relevé également, et combien d'autres pour les années à venir ? Peut-être Au voisinage d'une dizaine sûrement sur le total de votre mandature, l'histoire nous le dira. Je ne sais pas mais cette année c'est 2,2 millions d'euros. En ces périodes troublées par la pandémie et les incertitudes, ces projets nous interrogent par leur ampleur démesurée par rapport à notre population d'environ 14 000 habitants.

Par exemple, vous prévoyez la réfection totale de la fontainerie sur l'esplanade de la république, fontaine qui ne date que de 6 ans. On casse tout et on recommence. Voilà un axe de progrès à méditer. Réfléchir avant d'agir.

*Propos inaudibles de M. le Maire, son micro n'étant pas allumé.*

**P. NEYRAUD** – Mais là il y a marqué réfection complète.

*Propos inaudibles de M. le Maire, son micro n'étant pas allumé.*

**P. NEYRAUD** – Au bout de 6 ans ? Au bout de 6 ans vous...

*Propos inaudibles de M. le Maire, son micro n'étant pas allumé.*

**P. NEYRAUD** – Et on la bétonne aussi ?

*Propos inaudibles de M. le Maire, son micro n'étant pas allumé.*

**P. NEYRAUD** – Ah bon ? Et pourtant, une grosse partie a été bétonnée. 400 000 €, mais on ne va pas en parler. Bétonner c'est très simple, il suffit des cailloux, de l'eau et de la bonne volonté et des bras. j'ai été chef de centrale dans ma jeunesse, on pourrait en parler. Pour conclure, des recettes stables mais qui n'évolueront vraisemblablement pas suffisamment dans le futur, une masse salariale qui reste déraisonnable et une promesse démesurée d'investissement pour une ville de notre taille.

Monsieur le maire, mesdames et messieurs les élus, c'est parce que nous aussi nous aimons Chenôve et que nous sommes tout autant que vous attentifs à la population que nous vous demandons de savoir faire des choix parmi les investissements pour le mandat à venir. Merci.

**T. FALCONNET** – Merci, M. NEYRAUD. Mme CARLIER, vous avez la parole. J'espère que vous allez nous éclairer, Mme CARLIER.

**C. CARLIER** – Merci, M. le Maire. Monsieur le maire, chers collègues. Tout d'abord merci à l'adjoint aux Finances pour sa présentation claire et limpide. Merci également à tous les



cadres et agents présents dans la préparation de ce débat d'orientations budgétaires, notamment le DGS et puis la directrice des Affaires financières.

Quel drôle de situation humaine nous vivons depuis un an. Et par conséquent, quel drôle de situation économique et financière nous traversons et nous allons traverser.

Qui aurait imaginé lors du vote de la Loi de finances pour 2020, un tel scénario qui se déroule et s'adapte au quotidien, sans arrêt, à l'évolution de la crise sanitaire ?

Et le pire, c'est que cette situation financière, catastrophique pour les personnes précaires, a enrichi, comme vous l'avez dit M. le Maire, nombre de personnes déjà riches et vivant dans un milieu aisé. D'ailleurs, franchement, il faudrait vraiment se poser la question d'un impôt spécifique envers ces grandes multinationales, par exemple Amazon, ou des groupes pharmaceutiques qui vont faire leurs « choux gras » avec cette crise sanitaire.

Alors certes, oui, dans sa loi de finances pour 2021, le gouvernement prévoit son plan de relance avec une trilogie : écologie, cohésion, compétitivité. Mais les sommes allouées, qui globalement paraissent toujours très importantes, on parle en milliards, en millions, seront-elles toutefois suffisantes une fois divisées entre les nombreux territoires de notre République ? Certes les annonces qui ont été faites, comme vous l'avez évoqué, M. le Maire dans vos propos liminaires, laissent à penser que les villes avec des Quartiers Politique de la Ville, notamment auront des facilités pour poursuivre leur rénovation, mais le lien humain, ce n'est pas qu'une histoire de béton !

Certes oui, qui à la tête de ce pays pourrait se targuer de pouvoir gérer sans ombrage une telle crise ? Cependant, notons qu'à plusieurs reprises les citoyens auraient préféré de la franchise et de la clarté.

Quoi qu'il en soit et nous le voyons au travers de la construction de ce budget, heureusement que l'État peut compter sur les collectivités territoriales. Eh oui, le gouvernement décide de ce qu'il faut mettre en place, les collectivités n'ont plus qu'à réaliser dans les échéances imposées et sans avoir systématiquement des compensations à la hauteur. Les centres de vaccination, par exemple. Qui les gère ? Combien cela coûte à une commune en fonctionnement ? Le gouvernement actuel pense fédéralisme mais à sens unique. Ça peut très vite devenir tendu et très compliqué.

Revenons à notre ville de Chenôve, qui a dû trancher dans le vif pour certains projets d'investissement pour l'année 2021. Rassurons-nous, il s'agira de les mettre en place plus tard car l'ensemble des forces de gauche de cette ville a été élu sur la base d'un programme sur lequel elle s'est engagée, comme vous le rappelez souvent, M. le Maire. Néanmoins, vous le comprendrez, égard au contexte, il faut prioriser dans le temps nos projets sans pour autant s'endetter plus que de raison. Notre équilibre est fiable à ce niveau.

Sur le fonctionnement, oui, le Glissement Vieillesse Technicité est élevé parce que la masse salariale est importante mais ce sont des choix, il y a aussi des évolutions et de cadres réglementaires que nous devons respecter.

Sur la question des subventions aux associations, l'idée est de poursuivre notre soutien au monde associatif culturel et sportif car, au-delà du fait qu'ils ont des frais de fonctionnement incompressibles, nous savons qu'elles tissent du lien entre nos habitants, même à distance, et que cette dimension sociale est primordiale particulièrement en période de crise. D'ailleurs sur la question de la solidarité, bien avant que cette crise sanitaire n'apparaisse, le Revenu Municipal Garanti fait partie aussi de notre programme et nous y travaillons même s'il n'est pas inscrit en tant que tel sur le budget primitif.

Et, notre groupe en finira par là, l'écologie. Comme indiqué par l'adjoint aux Finances, la ville de Chenôve s'engage dans une végétalisation importante. Cependant, ce que l'on ne voit pas forcément au travers des lignes, c'est que tous les travaux qui vont être entrepris

répondent à une amélioration écologique, par exemple : l'isolation thermique, et, bien évidemment s'inscrivent dans un cahier des charges écologique totalement respecté.

De plus, il faut savoir que la transition écologique, ce ne sont pas que des projets budgétisés à l'avance et onéreux, ce sont aussi des opportunités à saisir en cours de mandat, par exemple : des recherches de mécénat qui peuvent aboutir et qui aboutiront.

De surcroît, sur la question des mobilités douces, l'articulation avec la métropole est essentielle pour définir des circuits fiables à l'échelle de la Métropole, nous y travaillons également. Autrement dit, notre majorité s'est engagée dans cette transition écologique, et notre majorité continuera d'avancer dans ce sens.

**T. FALCONNET** – Merci, Mme CARLIER. M. AMODEO a demandé la parole et je la lui donne.

**T. AMODEO** – Merci, M. le Maire. C'est toujours difficile une intervention après un DOB parce que ça va très loin le DOB, d'une approche macro-économique à une approche microscopique comme M. Dominique MICHEL mais si on m'avait dit, il y a quelques jours, que dans cette salle, fréquentée par François PATRIAT quand il était à gauche, fréquentée par Roland CARRAZ, quelqu'un de cette salle aurait dit vive la crise, parce qu'elle nous évite de dépenser, quel cynisme ! Et ça me rappelle d'autres temps, vive la crise. Je crois que l'émane de Roland CARRAZ doit hurler dans cette salle.

Le budget 2021 devra, bien sûr tout le monde l'a dit, prendre en compte la crise sanitaire et ses conséquences sociales avec son lot d'incertitudes et le nécessaire renforcement de la solidarité.

Toutes les associations de solidarité, je n'ose plus dire sauf association caritative M. Le Maire, constatent une dégradation et une augmentation de la pauvreté. La moitié des personnes qui accèdent à l'aide des Restos du Cœur, et je sais de quoi je parle, a moins de 25 ans. Le Secours Populaire accueille 45 % de bénéficiaires nouveaux. La fondation de l'Abbé-Pierre recense plus de 300 000 sans-abris et il se dit que la cote d'alerte est atteinte. La moitié des ménages qui contactent le Secours Catholique vit avec 2 à 9 € par jour et par personne. Les familles font face à des choix impossibles, entre loyer, factures d'eau et d'électricité, alimentation, santé, hygiène, 64% des plus modestes se restreignent sur la qualité de leur alimentation, voire le nombre de repas, pour une question d'argent. Le pouvoir d'achat baisserait, etc, etc...

Et l'on parle aujourd'hui, de l'autre urgence, chers camarades et chers collègues, de la catastrophe psychologique, anxiété et désespoir assaillent le moral des Français et les troubles mentaux représentent aujourd'hui le premier poste de dépenses de l'assurance maladie.

Or, dans le même temps, certaines grandes sociétés, Total, Dassault, etc... et ça Patrick en a parlé et Caroline aussi, ont continué de distribuer des dividendes et les inégalités ne cessent de se creuser, les 10 % les plus aisés concentrent à eux seuls la moitié du patrimoine. Les mesures de soutien à l'économie et à l'emploi étaient indispensables mais elles n'ont été assorties d'aucune condition en matière d'emploi, en matière d'insertion, en matière d'investissement et ont d'abord profité aux grandes entreprises, plutôt qu'aux PME ou aux artisans, commerçants.

Au titre des budgets d'urgence, certes débloqués en faveur des plus démunis, le Gouvernement se cantonne à des mesures ponctuelles, d'aides exceptionnelles, hausse du RSA pour les étudiants boursiers. Alors que la crise sociale va perdurer bien au-delà de la période de confinement, le gouvernement se refuse à prendre des dispositions la hauteur de l'explosion des difficultés sociales, à augmenter les minimas sociaux, les indemnités

chômage, les pensions de retraite, à étendre le RSA aux jeunes, et à apporter des réponses pérennes pour sortir les plus précaires de la spirale de la grande pauvreté. C'est dans ce contexte de crise sanitaire et sociale, malgré des dépenses de la collectivité qui augmentent et les recettes qui baissent, que nous proposerons pour la quatrième année consécutive le maintien du taux de fiscalité.

Taxe d'habitation. La réforme de cette taxe continue. Seulement 20% des redevables les plus riches restent assujettis en 2021. M. le Maire, M. AUDARD, ces 20 % des plus riches, quel est le pourcentage, est-on à combien est-on sur Chenôve ? Il semblerait que le seul souci des efforts de gestion des dépenses de fonctionnement, la réduction de la masse salariale ait atteint ses limites, vous nous l'avez dit, surtout dans le contexte de crise que nous traversons où le service public a montré, sur Chenôve, toute sa pertinence, son savoir-faire, sa légitimité et son impérieuse nécessité. Les diminutions sont principalement dues, de ces dépenses de la masse salariale, aux transferts de charges de personnel lors de mutualisations de services avec la Métropole. Nous apprécions toutefois, qu'avec un pilotage rigoureux des dépenses de personnel, les efforts faits pour la formation et pour une modernisation et une adaptation de notre service public. Nous avons positivement noté, notre groupe a positivement noté les priorités qui irrigueront ce budget : Chenôve, ville solidaire. Par la subvention accordée au C.C.A.S., le maintien du niveau des subventions aux Associations, le soutien apporté aux Associations solidaires. Bien que soumises, un tout petit peu moins pour les associations, chers amis et camarades, bien que soumises au même régime que la ville, les recettes des associations ont diminué et elles attendent toujours les aides promises au sport amateur et au monde associatif. Chenôve, cité éducative. La politique éducative est un axe majeur de notre action municipale. Le dispositif des cités éducatives est une reconnaissance de cette ambition. Nous avons compris que le budget 2021 poursuivra l'enrichissement des actions éducatives pour la réussite de tous les enfants dans le cadre des dispositifs « Cité Éducative » et le Contrat Enfance Jeunesse. Chenôve, cité durable. Nous notons les efforts prévus pour les travaux réduisant les impacts écologiques et la facture énergétique.

La politique de prévention, de médiation et de sécurité. Nous apprécions l'effort envisagé pour la police municipale dont la présence rassure, apaise les tensions, contribue au sentiment de sécurité.

La poursuite du programme de rénovation urbaine. Les efforts de gestion sur le fonctionnement et la pause 2019-2020, nous permettent un investissement de 4,4 millions d'euros, en progression, et la suite du programme municipal de notre liste « Chenôve pour tous ». Projets pour 2021 qui conjuguent de la poursuite de la rénovation du cadre de vie intégrant la rénovation d'équipements publics et l'engagement de la ville dans la transition écologique.

Nous souhaitons, et je terminerais par là, que Chenôve continue d'être un territoire d'accès aux droits et à la dignité humaine et poursuive la réalisation de son projet urbain au service de son projet social. Cela nécessite des moyens complémentaires et pérennes. Nous espérons des financements conséquents pour les quartiers populaires au titre du plan de relance, 1 milliard, et 2 milliards supplémentaires, promis, pour la rénovation urbaine, par le Premier ministre, vendredi dernier, ce dont nous a parlé M. le Maire.

**T. FALCONNET** – Merci, M. AMODEO. M. LACHAMBRE a demandé la parole pour le groupe « Chenôve pour tous ». Je la lui donne volontiers.

**L. LACHAMBRE** – Merci, M. le Maire. Mes chers collègues. Le groupe majoritaire « Chenôve pour tous » se joint à moi pour vous remercier, M. AUDARD, ainsi que l'ensemble des services de la Ville pour ce travail qui demande, nous le savons, une implication et un engagement forts dans les différents dossiers que nous portons.

Vous l'avez rappelé, M. AUDARD, ce rapport d'orientations budgétaires intervient dans un contexte particulier. Un contexte qui nous impose un grand sens des responsabilités.

Les orientations budgétaires trouvent leurs sources dans le projet municipal que les Chenevelières et les Cheneveliers ont soutenu massivement lors des dernières élections municipales.

Un mot, tout d'abord, sur le contexte financier. Une inflation faible, synonyme de bases fiscales atones, minimise nos recettes fiscales. Une immixtion de l'État dans la libre gestion de nos collectivités par un plan de relance de l'économie basé sur une baisse de la fiscalité locale pour les entreprises. Et, une stabilité de la Dotation Globale de Fonctionnement alors que la situation aurait mérité un traitement tout autre.

Un second mot sur le contexte social et sanitaire. L'État a transféré des missions régaliennes vers nos villes. Une crise sociale avec de nombreux foyers en grande difficulté. Un C.C.A.S. devenu l'interlocuteur de première ligne face à la détresse de nos administrés.

Au vu de ce contexte, vous comprenez pourquoi je parlais de sens des responsabilités !

Les orientations du budget de fonctionnement sont à la hauteur de la situation que nous traversons. L'engagement des agents de cette ville nous permet de présenter des dépenses de personnel contenues. Cela notamment en rendant le remplacement des départs à la retraite des agents non systématique, par le biais d'une réorganisation de leurs missions, et ceci sans baisser la qualité de service pour les usagers. Nous allons même la renforcer, cette qualité de service, avec :

- l'augmentation des effectifs de tranquillité publique,
- la création d'une direction de la jeunesse afin de mieux coordonner notre action pour les jeunes,
- et le renforcement de notre présence dans les écoles du secteur REP+.

Un volet « solidarités », également, à la hauteur de la période que nous traversons pour venir en aide à toutes les situations :

- veille sociale auprès des plus fragiles,
- maintien de l'augmentation du budget du C.C.A.S. à hauteur de 1 240 000 €,
- maintien des subventions aux associations, durement touchées par cette année 2020.

Un budget d'investissement enfin que nous avons voulu en forte hausse pour continuer à améliorer le cadre de vie des Cheneveliers et renforcer l'attractivité de notre ville. On remarque notamment la poursuite du programme de renouvellement urbain appelé de leurs vœux par nos administrés. C'est notamment une nouvelle entrée nord de la Ville qui verra le jour avec l'opération Kennedy, la poursuite des actions de Centralité avec les premiers travaux du parc urbain, ou encore la requalification du gymnase du Mail. Une transformation aussi écologique avec de nombreux travaux d'économie d'énergie et de préservation de la ressource sur nos installations et bâtiments municipaux, la végétalisation de notre ville par la création d'îlots de fraîcheurs dans nos écoles ou sur nos espaces publics, sont pour nous une priorité.

Je ne serais pas plus long, M. le Maire, mais si je devais qualifier nos orientations budgétaires, je dirais que c'est l'humain qui est au cœur de nos politiques publiques. L'humain par les mécanismes de solidarités que nous mettons en place. L'humain par la qualité de vie que nous voulons pour l'ensemble des Cheneveliers. L'humain par la transition écologique en voulant leur donner le meilleur. L'humain par une politique éducative, sportive et culturelle de qualité pour l'épanouissement de nos enfants. Je vous remercie, M. le Maire.

**T. FALCONNET** – Merci, M. LACHAMBRE. Votre intervention et les précédentes de la



majorité, me font plaisir parce que j'avais l'impression qu'on était en train de passer une épreuve de BAC Pro en comptabilité ou de BTS comptabilité. Merci, d'avoir parlé des projets. Merci, d'avoir parlé pour ce que nous faisons dans cette ville et ce que nous envisageons de faire, parce que là j'avais l'impression, voilà, morosité plus COVID, je veux dire, je ne voudrais surtout pas que le moral du Conseil municipal pâtisse trop des déclarations catastrophistes que nous avons entendues. M. AUDARD, est-ce que vous voulez bien répondre, enfin tenter de répondre aux nombreuses remarques qui vous ont été faites et rétablir quand même quelques vérités ? Parce qu'il y a quand même des contre-vérités qui ont été, à nouveau, énoncées sur ce débat d'orientations budgétaires. Je vous donne la parole, M. l'adjoint aux Finances.

**P. AUDARD** – Je vous remercie, M. le Maire. Je vais déjà rappeler, mais je n'ai pas été entendu, ce que j'indiquais au début de mon propos tout à l'heure. A savoir que j'acceptais la rhétorique sur la question budgétaire à partir du moment où on me met les propositions concrètes en face. Je veux bien que d'un point de vue généraliste on dise « puisque la Ville, M. le Maire, M. AUDARD, disent blanc, il faut dire noir » mais à un moment donné il faut que tout ça se traduise dans une cohérence d'argumentation et qu'on sache exactement de quoi on parle. Et de ce point de vue, je n'ai pas entendu du côté des oppositions des discours qui soient de nature à vraiment nourrir le débat d'orientations budgétaires. C'est mon point de vue.

Alors, je vais commencer par les interventions de la majorité. Comme vient de le dire, M. le Maire, M. Léo LACHAMBRE, vous avez raison de souligner que l'inflation est faible, que la fiscalité est atone et que pour autant, nonobstant la crise COVID, nous maintenons une perspective de projets, projets que vous avez d'ailleurs égrenés. Et dire que l'humain est au cœur de notre proposition d'orientations budgétaires, je pense que c'est dire quelque chose de vrai et je prends acte de cette déclaration qui me convient parfaitement, dire que l'humain est au cœur de l'action de la ville de Chenôve, c'est énoncé une vérité.

M. AMODEO, s'est un petit peu ému de l'attitude de nos oppositions à l'égard de ce débat d'orientations budgétaires, mais vous avez rappelé à juste titre le maintien des taux donc pas de hausse d'imposition. Vous avez posé une question d'ailleurs au passage, savoir combien de contribuables étaient encore redevables de la taxe d'habitation donc c'est 10 % de la population, Chenôve c'est 10 %. Nous avons sur Chenôve, le souci, comme vous, de favoriser une municipalité qui revendique un territoire de libre action aux droits, pas aux droits à faire valoir en justice, aux droits, à l'ensemble des droits et aux droits sociaux bien sûr, aux droits à l'émancipation, aux droits à la liberté, bref, encore une fois, nous sommes en parfaite adéquation sur la philosophie générale que nous mettons en œuvre dans la conduite de cette ville et que M. le Maire impulse.

Mme CARLIER, je pense que c'était important de souligner le soutien que nous apportons au monde associatif, que nous apportons au monde culturel, à la préoccupation qui est la nôtre en terme de solidarité. Vous avez évoqué le Revenu Municipal Garanti auquel nous sommes attachés parce que d'abord c'est une proposition que nous avons construite ensemble, et deuxièmement, parce que maintenant il s'agit de pouvoir mettre en œuvre cette proposition dans une circonstance qui n'est pas facile mais qui ne doit pas nous empêcher d'avancer et je sais que vous le faites, on le fait, pour faire en sorte que tout ça se traduise concrètement pour nos concitoyens. Et je voudrais dire à cet égard, parce que j'ai entendu dire à propos de l'aide que l'on devait apporter aux étudiants qu'il y avait un débat qui divisait entre ceux qui considéraient que cette aide ça devait être le basculement du RSA pour les moins de 25 ans et puis une autre partie qui disait « ah non on pas ça surtout pas ça c'est de l'assistantat ». Alors, je voulais simplement dire à ce propos et je reprends cette idée du Revenu Minimum Municipal Garanti, notre objectif c'est de faire en sorte qu'une catégorie de la population ne soit pas dans la misère + + et ne soit pas dépendante du comportement prédateur de voyous dans notre collectivité et donc ça, c'est très important. Il y a une dimension sociale éthique et politique derrière cette proposition et vraiment il faut

qu'on la construise avec les valeurs républicaines que nous avons en partage.

Et puis maintenant, nos oppositions. Je vais être assez bref sur ces deux interventions. Tout d'abord du côté de l'intervention de M. Dominique MICHEL. J'ai bien compris que vous aviez voté et maintenant je comprends que c'était un vote de conviction pour le budget départemental lors de la dernière session budgétaire. J'ai donc bien compris que vous vous étiez repositionné, ce qui est parfaitement votre droit, sur l'échiquier politique, vous êtes passé d'une rive à l'autre, disons les choses simplement et je ne sais pas si vous serez adoubé sur cette autre rive mais ce que je sais, en revanche, c'est que vous ne pouvez pas soutenir, par exemple, cette contre-vérité. Le Département vous n'en parlez jamais. Le Département vous n'en parlez qu'en mal et le Département vous ne dites jamais les recettes qu'il vous attribue pour conduire vos projets. Moi, je ne veux pas polémiquer sur la question du Département mais je vous donne une information, à l'heure où nous sommes en train de parler la ville de Chenôve n'a été destinataire d'aucune notification de recettes émanant du Département. Donc, le Département est pour l'instant aux abonnés absents s'agissant des concours financiers. Et je ne doute pas que vous allez pouvoir améliorer cette situation par l'ampleur de votre intervention. Le deuxième aspect, c'est qu'on ne peut pas dire une contre-vérité aussi énorme que « vous n'avez rien fait pour contenir les dépenses de personnel depuis 2016 », c'est faux, d'ailleurs la courbe de l'augmentation du volume global des dépenses de personnel prouve que nous avons tenu une trajectoire et prétendre le contraire ça n'est pas dire la vérité. Mais là où je suis plus inquiet, c'est que vous semblez avoir la mémoire sélective au gré de vos repositionnements. Il se trouve que dans l'augmentation des effectifs de la collectivité, le moment où cette courbe a augmenté pour ensuite être régulée, c'est le moment de votre passage avec délégation générale au poste de premier adjoint au côté de M. le Maire. C'est vous qui avez sur-embauché dans un temps où il y avait des marges et qui avait dans une bonne part pénalisé les efforts budgétaires sur la ligne du personnel. Soyez beau joueur, admettez-le. Alors, la ville de Chenôve n'a pas besoin de rechercher des excuses derrière le COVID. Nous on vous présente des chiffres, on vous présente des courbes, on vous présente des perspectives, vous ne pouvez pas parler d'insincérité dans la présentation qui vous est faite par une raison extrêmement simple, c'est d'abord que le mot insincérité concerne le vote du budget et non pas le débat d'orientations budgétaires sinon je dirais que votre propos est totalement insincère, et il l'est. Mais la question est de savoir si les éléments qui vous sont présentés constituent la base d'objectivité d'un débat que nous devons avoir entre nous et la réponse est oui, puisque vous reprenez nos chiffres, vous expliquez vos choses avec vos calculs à vous mais à partir de la présentation qui vous a été transmise et finalement vous essayez de montrer que nous sommes finalement les mauvais élèves de je ne sais quelle classe. Moi, ce que je peux vous dire, c'est que, deuxième élément sur la question du personnel, notre ville, elle, elle a tenu le cap, l'orientation. Lorsque les emplois précaires ont été menacés au niveau national et aujourd'hui, la ligne que vous soutenez, a quand même une large part de responsabilité dans cette affaire, nous avons maintenu, à Chenôve, les contrats à durée déterminée. S'agissant des intermittents du spectacle, nous avons maintenu le règlement des Guso, c'est-à-dire les avances sur salaire pour le règlement des intermittents du spectacle. Nous avons su nous montrer solidaires et malgré cela, nous cantonnons l'évolution de la dépense en matière de personnel. Donc, ça c'est une réalité sur laquelle bien évidemment, nos concitoyens pourront juger. Quant au manque d'anticipation budgétaire, je ne suis pas d'accord avec vous, mais enfin on a le droit de ne pas être d'accord. On a fait une pause sur l'investissement, vous avez dit « ah, ça y est, c'est la ruine », on n'investit plus, maintenant on reprend l'investissement et vous dites « ah, on va à la ruine », n'investissons plus. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise. Si je vous dis que le soleil est jaune, vous allez me dire qu'il est vert si le ciel est vert, vous allez me dire qu'il est rouge, que... bon, je vais dire « la discussion s'arrête là », elle ne peut pas avancer dans ces conditions-là. Moi, je suis pour une opposition qui construise quelque chose avec nous, pas qui s'oppose par principe à tout.

Et enfin, je termine par l'intervention de M. NEYRAUD. Alors M. NEYRAUD, je n'ai pas suivi



avec la précision nécessaire le détail de votre argumentation, ce que je sais en revanche c'est que, vous avez beau dire que vous partagez la même vision que M. Dominique MICHEL, je ne vois pas qu'elle est votre vision à vous. Alors, à Chenôve, je vous rassure, nous n'avons pas besoin de bouc émissaire. À Chenôve, nous ne sommes pas dans le commentaire, nous sommes dans l'action. A Chenôve, nous aimons la vérité sur les chiffres, exemple : vous dites que la taxe d'habitation supprimée devrait, une fois la compensation de l'État arrivée, nous permettre d'avoir un sur-financement, oui un surfinancement, que c'était surcompensé. Réponse : c'est faux. Il y a un écrêtement...

*Propos inaudibles de M. Philippe NEYRAUD, ce dernier n'ayant pas de micro.*

**P. AUDARD** – Non, mais je sais, vous avez raison de vous inspirer du DOB mais il faut le lire complètement. Il y a un écrêtement qui fait que de toute façon on n'est pas sur-compensé. Je vous le dis, vous relirez le DOB, enfin le ROB, le rapport d'orientations budgétaires, c'est marqué en toute ligne, certainement le paragraphe qui suit que nous n'avez pas cité. Donc, il est important que nous ayons vraiment un débat complètement clair là-dessus. Vous nous dites « vous êtes des mauvais gestionnaires », bon cela doit rappeler des choses, « vous êtes des mauvais gestionnaires, pour les villes de même strate la charge de personnel est de 9 millions d'euros, la où pour la ville de Chenôve est de 15 millions d'euros », ça c'est votre argument, une massue. Sauf que, ce que vous omettez de prendre en considération, c'est que dans les villes de même strate, vous avez l'équivalent de Neuilly, c'est que vous comparez, si vous me permettez l'expression, des choux et des carottes. Je ne vous fais pas l'insulte de comparer des choux et des carottes, mais je vous dis simplement, M. NEYRAUD, que toute comparaison à sa limite et je vous dis également que comme vous êtes bon mathématicien, bon expert, vous ne vous êtes pas trompé entre les choux et les carottes et si vous ne vous êtes pas trompé c'est que vous essayez de tromper.

*Propos inaudibles de M. Philippe NEYRAUD, ce dernier n'ayant pas de micro.*

**T. FALCONNET** – M. NEYRAUD, vous n'avez pas la parole.

**P. AUDARD** – Enfin, dernier élément parce que je ne vais pas répondre à tout, sinon on va s'arrêter demain matin. Sur la fontainerie. La fontainerie est tombée en panne. La fontainerie, il faut la réparer. Et les enfants ils attendent qu'une chose c'est que cet été ils puissent courir sous les jets. Est-ce que ce n'est pas ce dont on a déjà parlé. Donc cette dépense, ce n'est pas une dépense palliative du fait qu'on aurait été inconséquent sur les évaluations techniques de la fontainerie, ce qui d'ailleurs ne relevait pas de notre responsabilité de l'époque mais peu importe, mais tout simplement parce que l'on veut qu'à la disposition de nos enfants pour l'été prochain, eh bien, ils aient de quoi s'amuser, rigoler et de rafraîchir dans un univers paysager. Voilà, je crois qu'il n'y a pas d'autres réponses à faire utiles.

**T. FALCONNET** – Merci, M. AUDARD.

**P. AUDARD** – Ah oui, oui. Dernier élément, excusez-moi, M. le Maire, il y a une autre contre-vérité, là je m'adresse à M. MICHEL, sur le taux d'épargne vous nous avez dit « que le taux d'épargne avait chuté, que c'était la cata et qu'on allait plus pouvoir investir, etc... ». Vous dites là une contre-vérité. Je vous dis simplement qu'en 2018 le taux d'épargne était de 6 %, notre taux d'épargne était de 6 % en 2019, il est passé à 9 %, en 2020 il est passé à 11 %, pour 2021 il est à 6 % parce que nous empruntons un peu plus et nous allons emprunter un peu plus, et il remonte 6 %, 6 %, 7 % en 2026. Allez chercher un taux d'épargne de même nature dans une autre collectivité et essayez de me démontrer que par rapport aux recettes et au caractère atone de nos recettes fiscales et bien on a mal géré. Parlons chiffres, parlons sérieusement, parlons de choses concrètes et pas d'arrière-pensée dans nos débats.

**T. FALCONNET** – Merci, M. AUDARD. Moi, je vais être très bref. Je voulais vous remercier

de la qualité de vos interventions, enfin certaines plus que d'autres, je les remercie plus que d'autres, mais la qualité des interventions et de nos échanges. Moi, je voudrais souligner quelques points, sans être trop long et trop allonger le propos. Oui, nous assistons à une recentralisation effectuée, aujourd'hui, par l'État par rapport à la libre administration des collectivités. Et particulièrement dans une commune comme Chenôve quand les dotations représentent l'essentiel de nos recettes. Parce que quand on compare, parce que M. AUDARD a rétabli avec une métaphore légumière ou légumineuse, entre les choux et les carottes, on ne peut pas comparer des communes de même strate quand le potentiel fiscal n'est pas le même, quand le niveau de logements à loyers modérés n'est pas le même, quand la sociologie des villes n'est pas la même. On peut, effectivement, comparer une ville très riche et comparer une ville très pauvre. D'ailleurs, je vois que de nouveau, dans la Métropole il y a des communes qui sont, aujourd'hui, les phares de la droite locale. Je vais prendre un exemple, j'ai une commune en tête qui est sensiblement moins peuplée que Chenôve et qui est prise en exemple tant elle est dirigée de manière raisonnable par le Maire, moi je fais des échanges avec le Maire de l'époque de cette commune, de l'Est Dijonnais, 51 % de masse salariale, 51 % de budget de dépenses de fonctionnement de masse salariale sauf que, par exemple, le nettoyage des écoles et bien c'est du secteur privé, c'est externalisé. Toutes ces communes de droite qui pensent que le secteur privé est beaucoup plus vertueux que le secteur public qui, pas essence, est dépensier, et bien ces communes de droite, elles ont externalisé. À Chenôve, je voudrais le rappeler tout notre personnel municipal, tous les services qui sont, aujourd'hui, fait en direction de la population, qui sont rendus à la population de Chenôve sont des services publics et effectivement ça coûte et ça coûte tout particulièrement dans une ville comme la nôtre avec la sociologie que l'on connaît. Ça, c'est le premier point.

Donc moi je n'ai pas honte, je n'ai pas honte d'être un maire dépensier sur le plan du fonctionnement. Et puis, je le rappelle, quand on a un taux de chômage qui est beaucoup plus élevé sur le territoire de la commune, que dans d'autres communes de la métropole, et bien oui, historiquement, et c'est historique, vous avez fait référence à Roland CARRAZ mais Jean ESMONIN l'a fait aussi en son temps avec M. SINGER comme premier adjoint et maintenant c'est pareil les néo-convertis, mais à l'époque, je rappelle quand même, que la résorption de l'emploi précaire, toute cette politique d'emplois publics, elle a été une marque de fabrique de Chenôve et qu'on a été, effectivement, un employeur important dans la collectivité. Si nous ne l'avions pas été et si nous ne l'étions plus, que pourrait-on dire du niveau de chômage dans la collectivité, donc ça c'est le deuxième point.

Troisième point, vous nous accusez de manière assez lamentable de nous servir de la crise de la COVID-19, comme bouc émissaire. Moi, un bouc émissaire, ce n'est pas ma culture, ce n'est pas ma culture politique. Vous, peut être, moi, Dreyfus, les Juifs, les Arabes, ce n'est pas mon truc, moi je n'ai pas de bouc émissaire, M. NEYRAUD.

Simplement, je voulais vous signaler une petite chose. Il y a, ici, un certain nombre de collègues, soit qui ont des responsabilités actuelles au sein du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Chenôve, soit qui ont eu d'éminentes responsabilités au sein du C.C.A.S. de Chenôve. Nous votons une délibération, nous votons une subvention tous les ans au Centre Communal d'Action Sociale, ce qu'on appelle une subvention d'équilibre. C'est la première année, que non seulement nous avons été obligés d'abonder de 140 000 € la subvention que nous avons votée au BP mais on va avoir un niveau d'exécution de cette subvention jamais atteint. Donc, quand M. LACHAMBRE, quand M. AMODÉO, quand M. AUDARD, parlent, effectivement, de la crise sociale, je veux bien qu'on se serve de la crise sociale ou de la crise de la COVID-19 comme bouc émissaire, mais c'est une réalité dans cette ville. Et cette réalité, comme je l'ai dit tout à l'heure, nous n'en avons vu encore que les prémices, parce que ce que M. AUDARD a présenté sur le nombre des faillites d'entreprises qui sont envisagées en 2021, en 2022 et bien tout ça c'est de l'emploi, c'est des emplois précaires, c'est les emplois qui ont déjà disparu et que le chômage partiel maintient tant bien que mal jusqu'à ce que nous sortions de la crise sanitaire.

Et puis, dernier point. Moi, il y a quelque chose qui m'inquiète fortement, et là vous serez en complet désaccord avec moi, l'un et l'autre puisque maintenant vous êtes effectivement tous les deux sur la même rive, la question du consentement à l'impôt. Alors, je sais que beaucoup ce sont réjouis de la disparition de la taxe d'habitation, en disant « c'est une réforme formidable », les propriétaires disant « finalement on aura plus que la taxe foncière à payer » et puis les locataires pour certains d'entre eux, ils ne paient plus de taxe, ne paient plus d'impôts ». C'est-à-dire que vous allez avoir des locataires, des habitants de Chenôve qui ne vont plus contribuer au bien public. Parce que l'impôt, et ça c'est vraiment une différence de point de vue entre nous, l'impôt c'est la contribution. C'est la contribution individuelle au fonctionnement d'une société. Parce qu'il y a plus d'impôts, s'il n'y a plus d'impôts, il n'y a plus d'école, plus d'hôpitaux, plus de service public, plus de policiers, plus de gendarmes, en revanche et bien il y a des milices privées, il y a des gens qui vont se clore dans ce qu'on appelle les « gated communities » aux États-Unis qui vont se clore avec des gardiens privés, ainsi de suite. C'est ça l'avenir ? C'est ça l'avenir que vous nous préparez ? Ben moi, c'est pas l'avenir que je veux et ce n'est pas l'avenir que je veux à la fois pour Chenôve et à la fois pour mon pays puis plus largement pour l'humanité. Donc voilà, effectivement nous sommes foncièrement en désaccord et puis là il faudra m'expliquer, mais ça je pense que ça relève de la magie, il faudra m'expliquer les uns et les autres, comment vous investissez et que vous ne vous endettez pas. On est quelques-uns quand même, ici autour de cette table, à être propriétaires. Quand on a franchi le pas de la propriété, on s'est tous endettés. Et une collectivité, je suis désolé, quand elle veut investir, elle s'endette. Après, il ne faut pas s'endetter plus que de raison et je sais que vous ne vous ferez pas confiance, mais faites-nous confiance un peu. Nous ne nous endetterons pas plus que de raison et quand vous regardez le chiffre de l'endettement par habitant, on a encore de la marge. On ne va pas tout consommer, rassurez-vous, mais vous devriez être heureux les uns et les autres, 7,3 millions d'euros d'investissement envisagés en 2001, vous nous avez reproché de ne pas suffisamment investir en disant « ouh là là, vous n'avez aucune ambition pour cette ville », maintenant on investit et vous dites « ouh là là, mais de toute façon, il ne faut pas investir parce que vous allez vous endetter ». Vous nous dites « il faut amener de la nouvelle population à Chenôve, il faut amener de nouveaux propriétaires à Chenôve », complètement d'accord, mais vous votez contre le projet de PLUi-HD et vous nous dites « ouh là là, vous allez construire trop de logements, vous allez construire des logements à loyers modérés ». Entre parenthèses, vous avez vu que le C.I.V., Conseil Interministériel des Villes, a limité la production de logements à loyers modérés pour les villes de plus de 40 % de logements à loyers modérés sur leur territoire, c'est le cas de Chenôve) donc rassurez-vous mais doit-on s'en rassurer ? Nous ne produisons plus de logements à loyers modérés à Chenôve, nous ne produisons que des logements en accession aidée ou en accession libre.

Donc voilà, je voulais rétablir un certain nombre de choses. Je voudrais remercier chaleureusement Patrick AUDARD pour son travail, pour sa pédagogie, pour sa présentation. Je voudrais remercier également les services, le Directeur général des services même si c'est son dernier Conseil municipal en tant que Directeur général des services, je le remercie pour le travail réalisé. Et puis remercier Mme PERRUSSEL dont c'est le dernier débat d'orientations budgétaires aussi, vous voyez, Mme PERRUSSEL, on termine en fanfare.

Merci, je vais vous demander de me donner acte que ce débat d'orientations budgétaires a bien eut lieu et je vous proposerai peut-être qu'au budget, comme on a eu un bon débat d'orientations budgétaires, je proposerai peut-être de ramasser vos interventions, mais là n'est pas du tout mon souci de censurer quiconque. Merci, merci à vous, nous avons eu un bon débat d'orientations budgétaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, PREND ACTE.



**ADMINISTRATION GENERALE****3 - AVANCES SUR LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.) DE CHENÔVE AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

Pour permettre aux associations de poursuivre leurs activités dans l'attente du vote du budget 2021, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le maire à procéder au versement d'une avance sur subventions aux associations selon les modalités suivantes :

- pour les associations sous convention avec la ville, la quotité de l'avance correspond aux modalités contractuelles, soit 30 ou 50 % du montant attribué en 2020
- pour les autres associations bénéficiaires en 2020 d'une subvention de 1000 € et plus, il est proposé de verser 50 % de la subvention de 2020 dans la limite du montant sollicité pour 2021.

Il est ainsi proposé d'autoriser les avances de subventions aux associations comme suit :

<b>NOM DE L'ASSOCIATION</b>	<b>MONTANT DE L'AVANCE</b>
AGDM	19 250 €
ALACEP P'tit Bleu P'tit Jaune	5 000 €
ART PUBLIC Festival Mode de Vie	1 400 €
ARTS MARTIAUX CHENOVE	3 196 €
ASMC	975 €
ASSOCIATION DECOUVERTE ET ORIENTATION CHENOVE	5 409 €
ASSOCIATION TIR A L'ARC	2 497 €
ATHLETIC CLUB CHENOVE	8 317 €
BASKET CLUB CHENOVE	19 884 €
CENTRE MEDICO SPORTIF	3 310 €
CERCLE SPORTIF LAÏQUE	4 925 €
CHENOVE NATATION	16 627 €
CHENOVE RUGBY CLUB	8 616 €
CHENOVE TRIATHLON CLUB	3 794 €
CIDFF21	1 000 €
CLUB MONTAGNE CHENOVE	473 €
COLLECTIF CARNAVAL CHENOVE	2 150 €
COMITE DE JUMELAGE DE CHENOVE	2 500 €
COOL SWINGERS JAZZ	825 €
ENTENTE BOULISTE SPORTIVE	3 574 €
EQUI-SENS BFC	1 750 €



FIGURE2STYLE	16 333 €
FRANCE VICTIMES 21 (ADAVIP)	1 000 €
HANDBALL CLUB CHENOVE	3 956 €
INDEPENDANTE DE CHENOVE	9 007 €
LES AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE DE CHENOVE	535 €
LES AMIS DU LIEN SOCIAL	600 €
LUTTE CLUB CHENOVE	6 571 €
MJC CHENOVE	76 367 €
MUSIQUE MUNICIPALE CHENOVE	13 780 €
MOBY DICK	4 227 €
OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE	1090 €
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	18 124 €
PIONNIERS DE FRANCE	2 500 €
PIROUETTE CACAHOUETE	20 000 €
TENNIS CLUB CHENOVE	3 170 €
TRES D'UNION	2 000 €
VOLLEY CLUB CHENOVE	4 185 €
WISLA KRAKOWIAK	500 €
<b>TOTAL</b>	<b>299 417 €</b>

En outre afin de couvrir les besoins de trésorerie du CCAS, il convient de prévoir une avance de 200 000 €.

Vu l'avis de la commission Administration générale, Finances, Vie de la cité, Culture en date du 20 janvier 2021,

Vu l'avis de la commission Solidarité, Éducation, Jeunesse et Sports en date du 21 janvier 2021.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : D'autoriser Monsieur le Maire à mandater les avances aux associations et au C.C.A.S. de Chenôve,**

**ARTICLE 2 : Plus généralement, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

**T. FALCONNET** – Je laisse la parole à M. AUDARD. Vous avez à nouveau la parole.

*Présentation de la délibération par Patrick AUDARD.*



**T. FALCONNET** – Y a-t-il des demandes d'intervention sur les subventions aux associations ? C'est une avance, hein ? M. NEYRAUD, vous avez la parole.

**P. NEYRAUD** – M. le Maire, mesdames et messieurs les élus, là encore, comme dans beaucoup de points qui seront abordés ce soir, la COVID-19 s'invite dans nos débats. Ici, il s'agit des avances de subventions aux associations de Chenôve. On connaît l'importance des associations au sein de notre commune. Celles-ci permettent de tisser un lien social, de s'adonner à son sport ou à son hobby préféré, ou encore d'aider nos concitoyens de différentes façons.

Hélas, la COVID est venue bousculer ce lien social et nous en avons tous souffert, et nous en souffrons encore, puisque nombreuses sont les associations qui sont aujourd'hui au point mort.

Certaines ont pu néanmoins continuer en suivant certains protocoles sanitaires. Ce sont essentiellement les associations se pratiquant en extérieur. Pour d'autres associations, par contre, tout s'est arrêté fin octobre, notamment pour les associations sportives évoluant dans des gymnases. Plus de compétitions, plus d'entraînement, plus de déplacements, et donc moins de charges à supporter pour certaines.

Bien sûr, toutes les associations ne sont pas logées à la même enseigne, il faudrait raisonner au cas par cas. En tout état de cause, nous soutenons bien sûr l'ensemble des associations, tous les bénévoles qui ont œuvré pendant cette pandémie, et nous voterons bien entendu pour ces avances de subventions.

Toutefois, nous allons vous étonner, mais nous comprendrions même que certaines associations, notamment celles qui œuvrent pour nos concitoyens les plus démunis, voient leur subvention augmenter si le besoin financier est nécessaire. Alors aujourd'hui, M. le Maire, mesdames et messieurs les élus, au-delà de ce vote d'adhésion, la seule chose que je peux espérer est que toutes nos associations puissent de nouveau fonctionner. C'est un besoin vital pour tous. Une fois encore, Philippe SINGER et moi-même apportons notre soutien. Merci.

**T. FALCONNET** – Je suis agréablement surpris, M. NEYRAUD. Je suis même un peu déstabilisé dans mes certitudes. Mais merci de votre intervention. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? M. HABERKORN ne prend pas part au vote, ce sera spécifié dans la délibération. Y a-t-il d'autres situations de conflit d'intérêts ? Normalement, non. Qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, elle est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

**VOTES**

32 POUR

1 NE PREND PAS PART AU VOTE :

M. HABERKORN



## COHESION SOCIALE ET URBAINE

### 4 - DISPOSITIF DE COMPOSTAGE PARTAGÉ POUR LES AGENTS DE LA VILLE ET DU C.C.A.S. – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE DIJON MÉTROPOLE ET LA COMMUNE DE CHENÔVE

Afin de réduire sa production de déchets, Dijon Métropole souhaite développer le compostage partagé dans les quartiers, immeubles, entreprises ou collectivités en proposant un accompagnement technique et un suivi aux sites volontaires.

Dans le cadre de sa politique en faveur de la transition écologique, la Ville de Chenôve s'est notamment engagée dans une démarche de changement des pratiques et de sensibilisation de ses agents aux éco-gestes avec la mise en place du tri sélectif dans les bâtiments communaux et l'installation de composteurs dans les groupes scolaires.

Dans l'objectif de poursuivre la démarche engagée, il est proposé d'installer, dans l'enceinte de l'Hôtel de Ville, un composteur partagé destiné à recevoir les déchets compostables des agents de la collectivité (résidus issus de leurs foyers, restes de repas, ...).

Le projet de convention joint à la présente délibération précise les modalités d'accompagnement et de suivi proposées par la métropole :

- mise à disposition des bacs de compostage,
- formation des agents référents pour la gestion du compost et suivi du composteur par l'association Arborescence, pour la première année,
- aide et accompagnement, en cas de dysfonctionnement, par les services métropolitains après la première année de mise en service.

Au titre de cette convention, la Ville de Chenôve s'engage à :

- identifier les agents volontaires qui seront chargés, après avoir suivi une formation, de la gestion du composteur,
- verser la somme de 100 euros à Dijon Métropole en contrepartie de la mise à disposition du matériel et de l'accompagnement de la démarche.

Vu le projet de convention entre Dijon Métropole et la Ville de Chenôve,

Vu l'avis de la commission Projets de ville, Transition écologique, Travaux en date du 19 janvier 2021,

Vu l'avis de la commission Administration générale, Finances, Vie de la cité, Culture en date du 20 janvier 2021.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre Dijon Métropole et la Ville de Chenôve conformément aux conditions exposées,**

**ARTICLE 2 : Plus généralement, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

**T. FALCONNET** – Mme POPARD, au titre de votre délégation sur la Transition écologique, entre autres. Vous avez la parole.

**B. POPARD** – Merci, M. le Maire.



*Lecture de la délibération par Brigitte POPARD.*

**T. FALCONNET** – Merci, Mme POPARD. Y a-t-il une demande d'intervention sur ce point ?  
M. FOMBARLET, vous avez la parole.

**J-M. FOMBARLET** - Monsieur le Maire, Chers collègues, mesdames, messieurs.  
« Chenôve, ville de transition écologique », tel est l'un des 10 engagements de notre programme municipal, telle est notre ambition pour les cinq années à venir.  
Face à l'urgence écologique, énergétique et environnementale, nous agissons et agirons pendant ce mandat.  
Cette délibération est la preuve que certaines actions peuvent être peu coûteuses économiquement, en l'occurrence ici 100 € dans le budget communal. On a entendu beaucoup de chiffres ce soir, je retiendrai surtout « 100 € », pour un composteur, la formation qui va bien derrière... Je pense que dans le budget communal, on devrait pouvoir les tenir. C'est aussi une action utile sur le plan environnemental. Il s'agit en fait des petits gestes de la vie quotidienne à modifier grâce à un dispositif simple. Nous pouvons le mettre en œuvre en toute intelligence avec Dijon Métropole et l'investissement d'agents bénévoles engagés dans ce projet de compostage pour la collectivité. D'autres exemples peuvent illustrer notre engagement dans la transition écologique : le tri sélectif initié dans nos services municipaux, l'attribution d'une gourde réutilisable pour limiter la consommation et les déchets plastiques, la mise en place d'un éco-pâturage sur le plateau de Chenôve suite à l'incendie, des travaux de rénovation thermique pour une meilleure isolation de nos bâtiments communaux, la stricte prise en compte des normes les plus exigeantes et le choix de matériaux innovants lors de nouvelles constructions, comme pour le futur gymnase du Mail, par exemple.  
Chenôve est véritablement engagée dans cette transition écologique avec tous et pour tous.  
Je vous remercie pour votre écoute.

**T. FALCONNET** – Merci, M. FOMBARLET. Effectivement, c'est cette multiplication des petits gestes qui nous permettra d'y arriver. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention sur cette convention ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, c'est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

**VOTES**  
33 POUR



## EDUCATION

### 5 - INTENTION DE CANDIDATURE À « VILLE AMIE DES ENFANTS » EN PARTENARIAT AVEC L'UNICEF

« Ville amie des enfants » est une initiative internationale portée par UNICEF. Une ville amie des enfants est une ville qui s'engage à respecter les droits de l'enfant. C'est une ville dans laquelle la voix, les besoins, les priorités et les droits des enfants font partie intégrante des politiques, des décisions et des programmes publics. Une ville amie des enfants est donc une ville adaptée à toutes et à tous.

La ville de Chenôve souhaite devenir partenaire d'UNICEF France et obtenir le titre « Ville amie des enfants » pour le présent mandat électoral 2020-2026.

Pour cela, la ville de Chenôve souhaite tout d'abord confirmer son intention de candidater pour devenir partenaire d'UNICEF France. Ce processus de candidature à vocation à élaborer et à présenter à UNICEF France un plan d'actions municipal 2020-2026 pour l'enfance et la jeunesse en lien avec le projet éducatif global de la collectivité.

La plan d'actions reposera sur les engagements suivants, communs à toutes les villes du réseau :

- Le bien-être de chaque enfant et chaque jeune,
- La lutte contre l'exclusion, la discrimination et pour l'équité,
- Un parcours éducatif de qualité,
- La participation et l'engagement de chaque enfant et chaque jeune,
- Le partenariat avec UNICEF France.

Au-delà des actions sur lesquelles la Ville souhaitera spécifiquement s'engager, il est précisé que l'appartenance au réseau « Ville amie des enfants » UNICEF France demande à toutes les collectivités d'affirmer leur engagement à :

- Élaborer une vision commune et partagée de la place de l'enfant dans la Ville en collaboration avec l'ensemble des élus, des agents de la collectivité et des habitants du territoire.
- Permettre la formation des élu.es et agent.es de la collectivité aux droits de l'enfant et à leur application sur le territoire.
- Concevoir, approuver et mettre en œuvre un plan d'actions pour être « Ville amie des enfants » pendant la durée du mandat électoral municipal, et ce en étroite collaboration avec UNICEF France et ses partenaires éventuels. La participation active aux groupes de travail et de réflexion thématiques ou généralistes liées aux engagements et recommandations VAE est fortement recommandée.
- Suivre les progrès accomplis en regard des objectifs du plan d'actions et assurer la collecte des données pertinentes, dans le but d'identifier et de pallier les obstacles potentiels à la mise en œuvre du plan d'actions.
- Communiquer sur l'appartenance de la ville au réseau « Ville amie des enfants » pour en partager la philosophie et les objectifs et de diffuser largement les actions et progrès accomplis en regard des objectifs du plan d'actions, notamment auprès des enfants et des jeunes eux-mêmes et de l'ensemble de la population du territoire.
- Mettre en œuvre la Consultation nationale des 6/18 ans d'UNICEF France au moins une fois sur le mandat et tirer matière à réflexion des extractions locales de résultats.



- Promouvoir les droits de l'enfant en célébrant, chaque année, la journée mondiale des droits de l'enfant le 20 novembre et en participant, chaque année, à au moins un événement ou projet de sensibilisation et d'engagement d'UNICEF France destinés à accompagner enfants et adultes sur la nécessité de l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant en France et à travers le monde. Il peut notamment s'agir du Prix UNICEF de littérature jeunesse, de la littérature jeunesse, de la Nuit de l'Eau, d'UNIDAY et de tout autre projet non existant à ce jour. L'ensemble de ces éléments est disponible et en téléchargement libre sur le site [www.myunicef.fr](http://www.myunicef.fr).

- Accompagner et encourager l'implication des comités et délégations bénévoles locales d'UNICEF France à mener l'ensemble de leurs actions de sensibilisation, d'engagement et de solidarité sur le territoire.

Vu l'avis de la commission Solidarité, Éducation, Jeunesse et Sports en date du 21 janvier 2021.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : D'obtenir le titre « Ville amie des enfants » en partenariat avec l'UNICEF pour le présent mandat électoral 2020-2026,**

**ARTICLE 2 : Plus généralement, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

**T. FALCONNET** – Mme AGLAGAL, vous avez la parole. Je vous en prie, Mme l'adjointe à l'Éducation.

**A. AGLAGAL** – Merci, M. le Maire.

*Lecture de la délibération par Aziza AGLAGAL.*

**T. FALCONNET** – Merci, Mme AGLAGAL. C'est une belle candidature, effectivement. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce point ? Je n'en vois pas, donc je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, c'est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

**VOTES**  
33 POUR



## CULTURE

### **6 - ORCHESTRE À L'ÉCOLE BOURDENIÈRES – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE CÔTE-D'OR ET LA VILLE DE CHENÔVE : AUTORISATION DE SIGNATURE**

La ville de Chenôve, par l'intermédiaire de son Conservatoire à rayonnement communal (C.R.C) et la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Côte-d'Or sont engagées en faveur de la pratique artistique et musicale sur le temps scolaire grâce notamment aux Orchestres à l'École (O.A.E.).

Ce partenariat dynamique fut initié dès 2011 avec la mise en place de l'Orchestre à l'École au sein de l'école élémentaire Les Violettes, et en 2017, avec la création de l'Orchestre à l'École au sein de l'école élémentaire Gambetta, puis en 2019 par la création de l'Orchestre à l'École au sein de l'école élémentaire Ferry. Rappelons qu'un dispositif similaire existe également au collège du Chapitre.

Après concertation des équipes pédagogiques de l'école des Violettes et des partenaires de l'éducation nationale, il a été acté de permettre à un nouvel établissement de bénéficier de ce dispositif en remplacement de l'école des Violettes qui en a bénéficié depuis neuf années.

Cet O.A.E sera donc implanté au bénéfice de l'école élémentaire Bourdenières et visera à créer un orchestre à vent. Cet ensemble poursuivra les objectifs suivants :

- renforcer l'éducation musicale des élèves, développer leurs capacités d'expression et de création, tant au niveau individuel que collectif,
- permettre la construction de compétences transversales transférables aux autres domaines d'apprentissage,
- mettre en place des projets communs d'éducation artistique et culturelle entre les établissements scolaires et les structures ou services culturels,
- établir une complémentarité entre l'offre culturelle en temps scolaire et hors temps scolaire.

Au sein de l'école élémentaire Bourdenières, le dispositif a pour objectif d'assurer un enseignement réparti sur 1h30 hebdomadaire, sur le temps scolaire, sur une période de 20 semaines, soit 30 heures/année pour l'année 2020/2021 et sur une période de 30 semaines, soit 45 heures/année à partir de l'année scolaire 2021/2022.

- de pratique de l'instrument avec un professeur de musique
- de pratique d'orchestre sous la direction d'un enseignant du CRC

La ville de Chenôve devra veiller à :

- assurer la maîtrise d'ouvrage du projet,
- assurer le fonctionnement de l'Orchestre à l'École par l'intervention des enseignants du CRC, selon un planning hebdomadaire,
- fournir et assurer les instruments et l'ensemble du matériel nécessaire à la pratique
- assurer la logistique du dispositif, notamment en mettant à disposition les locaux nécessaires.

Le partenariat sera formalisé par convention, prendra effet dès sa signature et sera effective pour trois années scolaires, soit jusqu'à la fin de l'année scolaire 2022-2023.

Vu l'avis de la commission Administration générale, Finances, Vie de la cité, Culture en date du 20 janvier 2021.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**



**ARTICLE 1<sup>er</sup> : D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale « Orchestre à l'École » au bénéfice de l'école élémentaire Bourdenières,**

**ARTICLE 2 : Plus généralement, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

**T. FALCONNET** – M. LACHAMBRE, vous avez la parole.

**L. LACHAMBRE** – Merci, M. le Maire.

*Présentation de la délibération par Léo LACHAMBRE.*

**T. FALCONNET** – Merci, M. l'adjoint à la Culture. Je vais donner la parole à Mme DROUIN.

**S. DROUIN** – Merci, M. le Maire. L'éducation est une priorité essentielle pour la ville. Reconnue « Cité éducative » depuis 2019, ces belles initiatives, notre candidature au label « Ville amie des enfants » porté par l'UNICEF et la création d'un 4<sup>e</sup> orchestre à l'école, s'inscrivent dans la continuité des actions déjà menées, à travers le Projet Éducatif Global notamment.

Notre objectif partagé est bien celui de poursuivre notre action en la matière en proposant un accompagnement de qualité, déjà bien amorcé avec la mise en place des z'ateliers du mercredi et les « vacances apprenantes », la journée internationale des droits de l'enfant et, prochainement, le futur équipement des élèves de CM1 en outils numériques mis à leur disposition pour continuer de lutter encore contre l'illectronisme. Chenôve est engagée activement dans la lutte contre les inégalités scolaires, culturelles et sociales avec l'ambition qui est celle de M. le Maire et de l'équipe municipale à ses côtés d'œuvrer pour l'égalité des chances pour tous. Chenôve est une « ville amie des enfants », une ville soucieuse du bien-être, de la réussite et de l'émancipation de chacun de ses enfants.

**T. FALCONNET** – Merci, Mme DROUIN. Merci d'avoir rappelé cet engagement fort de la collectivité. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention sur cette délibération ? Je n'en vois pas, donc je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, elle est adoptée à l'unanimité. Merci pour les enfants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

**VOTES**  
33 POUR

## **7 - ADHÉSION DE LA VILLE DE CHENÔVE À LA FÉDÉRATION DES MUSIQUES ACTUELLES DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (F.E.M.A.)**

La Fédération des Musiques Actuelles de Bourgogne-Franche-Comté (F.E.M.A.) vise à fédérer l'ensemble des acteurs de la filière des musiques actuelles de notre région.

C'est un espace de dialogue et de concertation qui s'incarne à travers plusieurs temps de travail tout au long de l'année. Son objectif est de favoriser l'exposition et le développement des artistes et des structures qui les accompagnent et qui les diffusent, dans les champs amateurs et professionnels.

Cette fédération compte 52 structures publiques et privées adhérentes en 2020, exerçant les métiers liés au management et l'accompagnement d'artistes, l'édition, la production phonographique, la programmation, l'action culturelle et la médiation, l'administration, la communication, la coordination de festival, la technique, les médias, la ressource et le conseil.

La F.E.M.A. vise à :

- mutualiser des expériences, des moyens et des compétences de ses membres visant à un développement commun,
- favoriser la concertation et la structuration dans le secteur des musiques actuelles,
- représenter la filière des musiques actuelles auprès des pouvoirs publics et des organismes professionnels du secteur de la musique et du spectacle vivant,
- soutenir et accompagner la pérennisation et le développement de ses membres.

L'adhésion annuelle est de 30 €.

Vu l'avis de la commission Administration générale, Finances, Vie de la cité, Culture en date du 20 janvier 2021.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : D'autoriser l'adhésion de la ville de Chenôve à la Fédération des Musiques Actuelles de Bourgogne et de Franche-Comté (F.E.M.A.),**

**ARTICLE 2 : Plus généralement, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

**T. FALCONNET** – M. LACHAMBRE, vous avez la parole.

**L. LACHAMBRE** – Merci, M. le Maire.

*Présentation de la délibération par Léo LACHAMBRE.*

**T. FALCONNET** – Merci, M. LACHAMBRE. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Mme CARLIER, vous avez la parole.

**C. CARLIER** – Merci, M. le Maire. La ville de Chenôve s'est dotée depuis 2015, d'un magnifique centre culturel polyvalent, le Cèdre.

La Cèdre accueille des spectacles, en production externe principalement, le conservatoire municipal, l'école de danse Figure2style, des expositions, des conférences, des débats, ...

Le Cèdre est un superbe « contenant » culturel pas de doute, mais son contenu, autrement dit sa programmation hétéroclite ne permet de mettre en avant sa véritable « patte

culturelle », si je puis dire.

Il y a une opportunité indéniable, un vrai créneau à prendre, celui des musiques actuelles. En plein essor, parce qu'elles s'adressent à toutes et tous, elles ont besoin d'avoir des lieux et donc des collectivités qui les soutiennent.

Si Figure 2 Style est une association très largement investie dans ce champ culturel, la "clé" est sans doute que le "la" doit être porté par notre « armature municipale », sans jeu de mots aucun, et ainsi développer toutes les perspectives qui s'offrent à notre ville jeune, moderne et dynamique.

En développant la fibre « musiques actuelles », nous donnons une tonalité spécifique au Cèdre, ce qui en fera une structure musicale locale incontournable dans le domaine. Et notre volonté politique de rendre la musique plus populaire sera comblée !

Le groupe Solidarité et Écologie vote donc en faveur de cette adhésion et soutiendra toutes les démarches qui iront dans le sens d'une identité culturelle propre à notre bel outil qu'est Le Cèdre.

**T. FALCONNET** – Merci, Mme CARLIER. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, donc je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, elle est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

**VOTES**  
33 POUR

## 8 - SAISON CULTURELLE – MISE À JOUR DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES BILLETS DE LA SAISON CULTURELLE ET DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE EN LIGNE

Pour permettre la vente des billets de la saison culturelle municipale, la ville de Chenôve a mis en place deux documents supports :

- par une délibération du 27 juin 2016, les conditions générales de vente des billets de la saison culturelle,
- par une délibération du 26 septembre 2016, les conditions générales de vente en ligne.

Depuis 2016, plusieurs dispositions doivent être mises à jour. Par ailleurs, pour garantir la continuité du service durant la crise sanitaire de la COVID-19, plusieurs adaptations de la jauge, des placements et des remboursements, il convient de les intégrer dans ces documents. Il est donc proposé au conseil d'approuver l'actualisation des conditions générales de vente et les conditions générales de vente en ligne notamment :

- **Concernant les conditions générales de ventes**

- intégrer le paragraphe suivant à l'article 3 :

Selon le contexte sanitaire, la jauge d'un spectacle peut évoluer entre la date de sa mise en vente et la représentation. La collectivité se réserve le droit de modifier le placement en salle pour permettre une exploitation conforme aux contraintes sanitaires qui seront en vigueur et sans indemnisation ou compensation.

- intégrer le paragraphe suivant à l'article 6 :

Pour des raisons sanitaires, les spectateurs doivent respecter les consignes d'accès, de circulation et de sortie du bâtiment. Toute personne refusant de se soumettre à ces formalités et consignes se verra refuser l'accès du Cèdre.

- intégrer le paragraphe suivant à l'article 7 C

En cas d'annulation définitive d'un événement décidée par la ville de Chenôve, le remboursement n'interviendra qu'en faveur de l'acquéreur initial contre remise du billet original, sur présentation de la carte d'identité et du relevé d'identité bancaire de l'acquéreur.

Les remboursements en espèces seront effectués après signature d'un état d'émargement.

Les remboursements par virement bancaire seront effectués, après validation des pièces justificatives, par les agents mandatés à cet effet.

Seul le prix du billet sera remboursé. Aucun frais annexe de quelque nature que ce soit (transport, hôtellerie, parking, ...) ne sera remboursé ou dédommagé.

En outre, les demandes de remboursement devront intervenir dans un délai le plus court possible suivant l'annulation du spectacle.

En cas de report dans la même année civile, les billets resteront valables. L'acquéreur initial du billet pourra demander son remboursement dans les conditions décrites ci-dessus.



- **Concernant les conditions de vente numérique**

- intégrer le paragraphe suivant à l'article 3 :

Selon le contexte sanitaire, la jauge d'un spectacle peut évoluer entre la date de sa mise en vente et la représentation. La collectivité se réserve le droit de modifier le placement en salle pour permettre une exploitation conforme aux contraintes sanitaires qui seront en vigueur et sans indemnisation ou compensation.

- modifier l'article 7 en ce sens :

Les billets achetés ne sont ni repris, ni échangés, ni remboursés, même en cas de perte ou de vol, de changement de programme ou de distribution indépendante de notre volonté (loi du 27 juin 1919 modifiée).

En cas d'annulation de la représentation décidée par la ville de Chenôve, les billets pourront être remboursés ou reportés sur une autre représentation du même spectacle. En aucun cas, ils ne seront reportés sur un autre spectacle.

En cas d'annulation définitive d'un événement décidé par la ville de Chenôve, le remboursement n'interviendra qu'en faveur de l'acquéreur initial contre remise du billet original, sur présentation de la carte d'identité et du Relevé d'identité bancaire de l'acquéreur.

Les remboursements en espèces seront effectués après signature d'un état d'émargement.

Les remboursements par virement bancaire seront effectués, après validation des pièces justificatives, par les agents mandatés à cet effet.

En cas d'interruption d'une représentation après la première moitié d'un spectacle, pour quelque motif que ce soit, les billets ne seront ni repris, ni échangés pour une autre date, ni remboursés. En cas de report dans la même année civile, les billets resteront valables. L'acquéreur initial du billet pourra demander son remboursement dans les conditions décrites ci-dessus.

- ajouter à l'article 9 le paragraphe suivant :

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 20 juin 2018 n°2018-493, et au règlement général sur la protection des données 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, le client dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne. Pour exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant, il doit adresser une demande à [rgpd@ville-chenove.fr](mailto:rgpd@ville-chenove.fr). Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant.

Vu l'avis de la commission Administration générale, Finances, Vie de la cité, Culture en date du 20 janvier 2021.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : D'approuver les modifications aux conditions générales de vente et conditions de vente en ligne des spectacles de la saison culturelle,**

**ARTICLE 2 : Plus généralement, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**



**T. FALCONNET** – Toujours M. LACHAMBRE. Vous avez la parole.

**L. LACHAMBRE** – Oui, tout à fait, M. le Maire. C'est une délibération très technique, mais on en a parlé, et c'est le fil rouge de ce conseil, des conséquences de la COVID et des conséquences sur la programmation du Cèdre.

*Présentation de la délibération par Léo LACHAMBRE.*

**T. FALCONNET** – Merci, M. LACHAMBRE. Je voudrais juste faire une remarque, toujours dans la même logique, par rapport à la crise de la COVID-19, vous savez que les maires, l'ensemble du bloc communal, les associations d'élus, ont demandé la compensation à l'euro près des dépenses liées à la COVID, mais aussi la compensation à l'euro près des pertes de recettes usagers. Je sais que les discussions sont encore en cours du ce point, et notamment avec l'Association des Maires de France, aujourd'hui nous sommes compensés uniquement sur un glissement de nos dépenses COVID, vous le verrez, dans notre budget il y aura une ligne « Dépenses COVID », et que ces dépenses, exceptionnellement, pourront être reversées au budget d'investissement de manière à être lissées par l'emprunt. Je le dis, tout ça, c'est des pertes de recettes pour la collectivité.

Il s'agit d'une délibération technique qui vient s'ajouter aux différentes adaptations de la collectivité à la crise de la COVID-19. Il y en a qui en parlent, et il y a ceux qui mettent en œuvre les adaptations nécessaires.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce point ? Je n'en vois pas, donc je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, c'est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

**VOTES**  
33 POUR

## COHESION SOCIALE ET URBAINE

### 9 - OPÉRATION "CENTRALITÉ" – APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ ARRÊTÉ AU 30 JUIN 2020

*Annule et remplace la délibération DEL\_2021\_009 suite à une erreur matérielle.*

Il est rappelé que la Ville de Chenôve a confié à la Société Publique Locale "Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise" (SPLAAD), par voie de convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement signée le 16 décembre 2009, l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) « Centre-Ville ».

Par délibération du 6 novembre 2017, la Ville de Chenôve a décidé d'intégrer le secteur Saint-Exupéry à la concession d'aménagement ZAC « Centre-Ville », devenant ainsi une opération d'aménagement globale dite « Centralité ».

En application de l'article L.300-5 du Code de l'urbanisme et conformément à l'article 17 de la convention de prestations intégrées, la SPLAAD a adressé à la collectivité, le 4 décembre 2020, le compte-rendu annuel de l'opération « Centralité » arrêté au 30 juin 2020 pour examen et approbation.

Approuvé par le conseil d'administration de la SPLAAD du 26 novembre 2020, le compte-rendu annuel annexé à la présente délibération comprend notamment :

- le programme physique de l'opération,
- une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de réalisation au cours de l'exercice écoulé,
- l'état des dépenses et recettes prévisionnelles,
- l'état prévisionnel de trésorerie,
- en annexe, l'état des acquisitions et des cessions réalisées.

Au 30 juin 2020, le montant global de l'opération « Centralité » s'élève à 27 465 875 € HT soit une augmentation de 1 106 096 € HT par rapport à l'exercice précédent.

L'évolution des dépenses s'explique notamment par :

- une actualisation, à la baisse, du coût d'acquisition du tènement de l'ancienne Poste,
- des coûts supplémentaires liés au désamiantage de l'ancien bureau de poste et aux travaux de reprise d'étanchéité et de sécurisation du site Saint-Exupéry,
- l'augmentation du coût des travaux et honoraires de maîtrise d'œuvre,
- l'augmentation des frais financiers et des frais annexes, due essentiellement à l'allongement de la durée de l'opération,
- l'augmentation de la rémunération de la SPLAAD suite aux évolutions constatées sur les différents postes de dépenses et de recettes.

L'évolution des recettes s'explique notamment par :

- l'augmentation des charges foncières due aux conditions de cessions de l'îlot B (programme « Plein cœur » de Bouygues Immobilier) et à l'intégration dans le bilan de l'opération des recettes de la vente de l'îlot C (programme « Central Park » de Kaufman and Broad) initialement dévolu à Action Logement au titre des contreparties foncières dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain,
- l'augmentation des produits financiers.

L'examen du compte-rendu annuel montre que, malgré l'augmentation du coût global de l'opération, la participation prévisionnelle de la collectivité à l'équilibre de l'opération reste inchangée par rapport à l'exercice précédent, soit 12 363 666 € HT.



Considérant le présent exposé,

Vu l'article L.300-5 du Code de l'urbanisme,

Vu le compte-rendu annuel à la collectivité de l'opération « Centralité » arrêté au 30 juin 2020,

Vu l'avis de la commission Projets de ville, Transition écologique, Travaux en date du 19 janvier 2021,

Vu l'avis de la commission Administration générale, Finances, Vie de la cité, Culture en date du 20 janvier 2021.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

**ARTICLE UNIQUE : D'approuver le compte-rendu annuel à la collectivité de l'opération « Centralité » arrêté au 30 juin 2020.**

**T. FALCONNET** – Mme POPARD, vous avez la parole.

*Lecture de la délibération par Brigitte POPARD.*

**T. FALCONNET** – Merci, Mme POPARD. J'imagine qu'il va y avoir des demandes d'intervention sur l'opération Centralité...

Pas de demande d'intervention sur l'opération Centralité dont on a parlé tout à l'heure ? Très bien. Je vais me faire plaisir, Mme POPARD, même si l'heure tourne et qu'on a très largement dépassé le couvre-feu. Je voudrais simplement que vous notiez un point : « l'évolution des recettes s'explique notamment pour l'augmentation des charges foncières due aux conditions de cessions de l'îlot B (programme « Plein cœur » de Bouygues Immobilier) et à l'intégration dans le bilan de l'opération des recettes de la vente de l'îlot C (programme « Central Park » de Kaufman and Broad). »

Bouygues Immobilier et Kaufman and Broad... C'est vrai que notre ville n'est pas du tout attractive, y compris sur la centralité, quand vous avez de grands noms de la construction et de l'aménagement qui s'y intéressent. Et vous n'êtes pas au bout de vos surprises, notamment sur la centralité, on verra sur Kennedy, et puis je pense avoir une bonne nouvelle à vous annoncer très prochainement, mais je vais vous faire saliver un petit peu d'ici à ce que je sois en mesure de vous l'annoncer. Notre ville n'est pas attractive, ça se voit dans le compte-rendu de l'opération Centralité !

Qui est contre l'adoption de compte-rendu ? Qui s'abstient ? Deux abstentions. Merci, M. NEYRAUD.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A LA MAJORITE ces propositions par :

**VOTES**

31 POUR

2 ABSTENTIONS :

M. NEYRAUD - M. SINGER



## FINANCES

### 10 - TRAVAUX DE L'HÔTEL DE VILLE (2E TRANCHE) – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)

Le développement durable fait partie des enjeux prioritaires de la Ville de Chenôve. Cela passe notamment par la rénovation de ses bâtiments publics, dont fait partie l'Hôtel de Ville, cœur de la vie citoyenne.

Le programme des travaux de l'Hôtel de Ville, en vue d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment, les conditions d'accueil des usagers et le confort des agents des services, a été enclenché en 2020.

Une première tranche de travaux a été inscrite au Budget Primitif 2020, pour un montant de 280 949 € HT :

- isolation des combles,
- réfection de la toiture du bâtiment de la Police municipale,
- rénovation de la toiture en zinc existante,
- intervention sur le réseau de chauffage,
- rénovation totale des sanitaires du hall d'entrée.

L'objectif est aujourd'hui de continuer sur cette voie et de renforcer, entre autres, de manière significative les performances énergétiques de l'Hôtel de Ville :

- rénovation des façades « Cour d'Honneur » et bâtiments annexes, avec isolation par l'extérieur,
- mise en place de panneaux photovoltaïques, sur la terrasse du 2ème étage,
- rénovation complète des installations de production de chauffage,
- remplacement des menuiseries extérieures (dernière tranche de travaux) de la Salle du Conseil et de la salle vitrée,
- rénovation des skydômes.

Le coût de la 2<sup>e</sup> tranche de travaux est évalué à 451 671 € HT (travaux et prestations intellectuelles inclus).

L'État, dans le cadre de son plan de soutien à l'investissement local, ainsi que le Conseil départemental de la Côte-d'Or, dans le cadre de son accompagnement aux projets d'investissement portant sur le patrimoine communal, peuvent contribuer au financement de ce projet.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : De solliciter l'aide financière de l'État, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), et du Conseil départemental, au titre de l'appel à projet patrimoine communal,**

**ARTICLE 2 : Plus généralement, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

**T. FALCONNET** – C'est la délibération qui a été présentée sur table. Mme BOILEAU, vous avez la parole.

**J. BOILEAU** – Merci, M. le Maire. M. le Maire, chers collègues, cette délibération fait suite à une demande de la Préfecture qui nous a transmis les éléments de cadrage très récemment.



La délibération votée au précédent conseil municipal pour engager, liquider et mandater avant le vote du budget 2021 n'était pas suffisante. Il fallait une délibération plus détaillée des travaux envisagés pour bénéficier d'une subvention.

*Lecture de la délibération par Joëlle BOILEAU.*

**T. FALCONNET** – Merci, Mme BOILEAU. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce point ? M. MICHEL, vous avez la parole.

**D. MICHEL** – Merci, M. le Maire. Chers collègues, simplement pour rassurer que le Département, dans le cadre de cet appel à projet, vu que la Ville sollicite le financement, sous réserve du règlement d'intervention, mais je pense qu'il n'y aura pas de difficultés, et rassurer M. AUDARD sur les financements. Alors, c'est vrai qu'entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> février, il n'y a peut-être pas eu encore de financements du Département, mais en fin d'année, il y a eu 110 000 € de financements pour le collège du Chapitre dans le cadre des travaux de rénovation, il y a différents financements sur l'ensemble du territoire chenevelier, et pas uniquement sur la collectivité. C'était pour répondre sur une vision un peu plus large que uniquement la considération de la municipalité.

Rappeler aussi que dans le cadre du COVID, les différents plans d'aide qui ont été proposés, notamment pour les personnes les plus fragiles, il y a des familles sur Chenôve qui ont été largement soutenues. C'est un peu nuancer le propos, c'est un débat contradictoire, il n'y a pas forcément des contre-vérités.

**T. FALCONNET** – Je rappelle à toutes fins utiles que nous sommes ici dans cette enceinte au Conseil municipal de Chenôve, et que le point de vue qui est exprimé par M. AUDARD, c'est celui de l'adjoint aux Finances de la ville de Chenôve. Et ce point de vue sur l'action du Département par l'adjoint aux Finances de la ville de Chenôve, il lui appartient, et il est présenté dans le cadre d'une présentation du rapport d'orientations budgétaires.

Je comprends que vous défendiez maintenant aussi ardemment le Département. Je souhaite effectivement, M. MICHEL, qu'on ait une convention de partenariat avec le Département. Je sais, par ouï-dire, car je n'ai pas le plaisir de siéger dans cette belle assemblée et que je n'en ai pas l'intention, que le président avait été plutôt engageant sur les possibilités de contractualisation avec la ville de Chenôve. J'en suis très heureux, j'attends avec beaucoup d'impatience et de républicanisme, d'esprit républicain, que nous nous rencontrions et que nous mettions en place ce contrat d'alliance territoriale entre le département de la Côte-d'Or et la ville de Chenôve.

Comme je le disais à Mme la Ministre Nadia HAL ce matin : « Vous savez, du moment que cela rapporte des recettes à la collectivité, donc du service en plus à nos concitoyens, je suis très pragmatique quant à l'origine des recettes ».

M. MICHEL, vous avez la parole.

**D. MICHEL** – Je vous rassure, M. le Maire, je n'installe pas les conditions d'un dialogue. Effectivement, sur l'accord de partenariat, ça fait un bout de temps que j'en parle au président SAUVADET, justement pour que les choses puissent s'accélérer par rapport aux différents projets, notamment celui du gymnase du Mail, et comme il est difficile sur un débat d'orientations budgétaires, vu la longueur des interventions, de réagir à chaud, j'ai réagi quand j'ai pu, je m'en excuse.

**T. FALCONNET** – Non, mais il n'y a pas de souci, M. MICHEL. M. NEYRAUD, vous avez la parole.

**P. NEYRAUD** – Merci, M. le Maire. Bon, je n'avais rien préparé, puisque c'est un point qui n'était pas à l'ordre du jour. Je vais quand même prendre la parole, car j'ai de petits questionnements. C'est dommage, car c'est difficile d'appréhender un projet dont on a aucune donnée. Je les ai eues, comme tout le monde, ce soir.

Je me pose des questions, M. le Maire. Sur la façade qui donne sur le Cèdre, il y a la

Marianne. Comment allons-nous faire pour l'isolation par l'extérieur ? Bien sûr, on va changer les menuiseries, ce sont de vieilles menuiseries avec des châssis alu, il faut les changer. Mais même si vous mettez un triple vitrage, ça ne fait pas tout. Pour avoir participé à des rénovations de ce type-là, à moins de diminuer le pourcentage de vitres, en ajoutant un petit peu, on peut gagner. Par contre, si l'on met de super fenêtres et qu'il n'y a pas d'isolation par l'extérieur, vous ne verrez pas de superbes rendus à ce niveau-là.

Alors, la Marianne, comme elle est là, ma question est : qu'est-ce qu'on va faire ? Est-ce qu'on la recouvre et on la recommence ? Ou est-ce qu'on laisse juste un petit passage ? J'ai plein d'interrogations.

Sinon voilà, je n'ai pas les données. « Rénovation des skydômes », oui, c'est normal, pour l'évacuation incendie, mais je manque de données. Je tenais quand même à demander pour les prochaines fois si on pouvait avoir les données un petit peu avant. Merci.

**T. FALCONNET** – Juste vous faire une petite remarque. Là, on ne parle pas de la faisabilité ou des travaux de l'hôtel de ville. On parle d'une demande de subventions. On va faire une demande de subventions auprès du Conseil départemental et de l'État au titre de la DSIL. Rassurez-vous, la Marianne restera là, M. NEYRAUD. On ne va pas la saccager. Je crois d'ailleurs que ça ne pose pas de problème sur ce pignon-là, mais on ne va pas se lancer dans cette discussion. En plus, vous avez la chance d'avoir une intelligence technique, moi je n'ai pas cette intelligence-là. Je fais confiance au directeur des Services techniques, à l'adjointe aux Travaux. C'est un projet qui a été validé, qui a été présenté en Conseil municipal, c'est un projet de longue haleine . Il a été démarré sous M. ESMONIN, je le poursuis et j'espère le finaliser. Voilà, c'est une demande de subventions. Comme je l'ai dit tout à l'heure, l'argent est bon quand il arrive dans les recettes communales pour financer nos projets.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, donc je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

**VOTES**  
33 POUR



**DOMAINE ET PATRIMOINE****11 - BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS RÉALISÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE AU COURS DE L'ANNÉE 2020**

Conformément aux dispositions de l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales, la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune sur l'année 2020 donnent lieu à présentation d'un bilan des acquisitions et cessions réalisées.

Vu l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Projets de ville, Transition écologique, Travaux en date du 19 janvier 2021,

Vu l'avis de la commission Administration générale, Finances, Vie de la cité, Culture en date du 20 janvier 2021.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

**ARTICLE UNIQUE : De prendre acte du bilan ci-annexé des opérations immobilières réalisées sur le territoire de la commune au cours de l'année 2020.**

**T. FALCONNET** – M. AMODEO, vous avez la parole.

Présentation de la délibération par Martino AMODEO.

**T. FALCONNET** – Merci, M. AMODEO. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce point ? En sachant que c'est la communication d'opérations que l'on a déjà votées. Je n'en vois pas, donc je vous remercie de nous donner acte de ce bilan.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **PREND ACTE.**

## FINANCES

### 12 - TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE : PRÉCISIONS

Par délibération du 22 septembre 2008, le Conseil municipal approuvait la création sur le territoire de la commune, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE), en substitution de la taxe communale sur les emplacements publicitaires fixes (TSE) perçue jusqu'en 2008.

La commune, soucieuse d'accompagner les redevables dans la compréhension de cette taxe, souhaite préciser les modalités d'application de cette taxe.

Considérant :

- que la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure s'applique sur les enseignes, pré-enseignes et dispositifs publicitaires situés sur le territoire de la commune de Chenôve. Au sens des articles L.2333-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assiette correspond à la superficie totale des enseignes, a contrario cette règle du cumul ne s'applique pas pour les pré-enseignes et/ou dispositifs publicitaires, Nonobstant ceci, la taxation se fait par face.

- que l'article L.2333-7 du Code Général des Collectivités Territoriales en son deuxième alinéa énonce les cas d'exonérations possibles,

- que le Conseil municipal a décidé par délibération du 28 juin 2010, en vertu de l'article L.2333-8 du même code, de :

- L'exonération totale des enseignes, autres que celles scellées au sol, si la somme des superficies est égale au plus à 12 m<sup>2</sup>,
- La réfaction de 50 % du tarif applicable aux enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 12 m<sup>2</sup> et égale au plus à 20 m<sup>2</sup>.

- puis par délibération n° DEL\_2019\_026 du 8 avril 2019, de fixer les tarifs comme suit :

Dispositifs publicitaires, pré-enseignes non numériques < ou = à 50 m <sup>2</sup>	Dispositifs publicitaires, pré-enseignes numériques < ou = à 50 m <sup>2**</sup>	Enseignes non scellées au sol entre 7 et 12 m <sup>2</sup>	Enseignes scellées au sol entre 7 et 12 m <sup>2*</sup>	Enseignes entre 12 et 50 m <sup>2*</sup>	Enseignes de plus de 50 m <sup>2*</sup>
20,30 €	61 €	0 €	18,30€	36,60 €	73,20 €

*\*Il est précisé que le tarif de base applicable aux superficies de moins de 12 m<sup>2</sup> est multiplié par 2 lorsque la superficie totale des enseignes est comprise entre 12 et 50 m<sup>2</sup>, et par 4 lorsque cette superficie dépasse 50 m<sup>2</sup>.*

*\*\* Il est rappelé que le tarif de base applicable aux dispositifs publicitaires et pré-enseignes, qu'ils soient numériques ou non numériques, est multiplié par 2 lorsque la superficie du dispositif est supérieure à 50 m<sup>2</sup>.*

Vu l'avis de la commission Administration générale, Finances, Vie de la cité, Culture en date du 20 janvier 2021.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : De maintenir les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure tels qu'adoptés par délibération n° DEL\_2019\_026 du 8 avril 2019,**

**ARTICLE 2 : De préciser ces tarifs de la manière suivante :**



ENSEIGNES					
Sup. Totale < OU = 7m <sup>2</sup> scellé au sol ou non	Sup. Totale > 7m <sup>2*</sup> scellé au sol	Sup. totale entre 7 et 12 m <sup>2</sup> non scellé au sol	Sup. totale entre 12,01 et 20 m <sup>2*</sup> scellé ou non	Sup. totale entre 20,01 et 50 m <sup>2*</sup> scellé ou non	Sup. totale entre 12 et 20 m <sup>2*</sup> scellé ou non
Exonération	18,30 €	Exonération	18,30 € (réfaction partielle)	36,60 €	73,20 €

*\*Il est précisé que le tarif de base applicable aux superficies de moins de 12 m<sup>2</sup>, soit 18,30 euros, est multiplié par 2 lorsque la superficie totale des enseignes est comprise entre 12 et 50m<sup>2</sup>, et par 4 lorsque cette superficie dépasse 50 m<sup>2</sup>.*

DISPOSITIFS PUBLICITAIRES ET PRÉ-ENSEIGNES	
< ou = 50m <sup>2</sup>	> 50 m <sup>2**</sup>
20,30 €	40,60 €

*\*\* Il est rappelé que le tarif de base applicable aux dispositifs publicitaires et pré-enseignes, qu'ils soient numériques ou non, est multiplié par 2 lorsque leur superficie unitaire est supérieure à 50 m<sup>2</sup>.*

DISPOSITIFS PUBLICITAIRES ET PRÉ-ENSEIGNES NUMÉRIQUES	
< ou = 50m <sup>2</sup>	> 50m <sup>2***</sup>
61 €	122 €

*\*\* Il est rappelé que le tarif de base applicable aux dispositifs publicitaires et pré-enseignes, qu'ils soient numériques ou non, est multiplié par 2 lorsque leur superficie unitaire est supérieure à 50 m<sup>2</sup>.*

**ARTICLE 3 :** De continuer à appliquer les dispositions votées par le Conseil Municipal en date du 28 juin 2010, soit :

- L'exonération totale des enseignes, autres que celles scellées au sol, si la somme des superficies est égale au plus à 12 m<sup>2</sup>,
- La réfaction de 50 % du tarif applicable aux enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 12 m<sup>2</sup> et égale au plus à 20 m<sup>2</sup>.

**ARTICLE 4 :** Plus généralement, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**T. FALCONNET** – On est sur une délibération très technique. M. AUDARD, vous avez la parole.

*Présentation de la délibération par Patrick AUDARD.*

**T. FALCONNET** – Merci, M. AUDARD. Y a-t-il des demandes d'intervention ? M. BAHRI, vous avez la parole, je vous en prie.

**M. BAHRI** – Merci, M. le Maire. Chers collègues, au nom du groupe « Chenôve pour tous », l'examen de cette délibération me permet de rappeler la volonté de la ville de Chenôve de s'investir et de se mobiliser auprès des acteurs du monde économique afin de travailler ensemble à l'attractivité de notre territoire. Oui, M. le Maire, notre ville est attractive sur le plan du développement économique et nous constatons que de nombreuses entreprises viennent s'installer sur la commune.

Vous le savez, le développement économique relève des compétences exercées par Dijon métropole, mais la municipalité n'épargne aucun effort pour tisser de bonnes relations avec les entreprises installées sur la commune, agir à leurs côtés pour favoriser leur installation en étant à l'écoute de tous les partenaires, tel que le Club GrandSud par exemple. Avec eux



nous avons échangé sur de nombreux dossiers et il reste encore de nombreux sujets à aborder ensemble. Je pense notamment à la redynamisation de la galerie commerciale « les Portes du Sud », propriété à 100 % du groupe Mercialis depuis peu.

Les élus du groupe « Chenôve pour tous » soutiennent unanimement cette démarche construite en lien avec Dijon métropole et qui a pour objectif de dynamiser notre territoire, entrée sud de l'aire métropolitaine où les entreprises, petites et plus grandes trouvent de bonnes conditions pour développer leurs projets.

Ainsi, nous pouvons nous réjouir que ces bonnes conditions permettent à des entreprises d'investir et de créer des emplois. C'est le cas, par exemple, du groupe ADHEX qui investit 500 millions d'euros pour la construction de sa nouvelle usine, avec une perspective d'embauche non négligeable.

Des entreprises qui trouvent de bonnes conditions d'implantation, ce sont des entreprises dont les collaborateurs et les clients peuvent bénéficier d'infrastructures modernes, d'équipements publics de qualité et d'un environnement de travail et de loisirs agréable et accessible.

C'est ce à quoi la Ville travaille en lien avec Dijon métropole pour que les investissements publics soient à la hauteur des enjeux. Pour conclure mon propos, permettez-moi de vous rappeler que l'attractivité économique est le gage de la prospérité de la ville et de ses habitants. Je vous remercie de votre attention.

**T. FALCONNET** – Merci, M. BAHRI. Vous avez eu raison de présenter les choses, à plus forte raison sur une délibération qui taxe les entreprises. Ça veut dire que sur le niveau d'imposition, nous ne sommes pas répulsifs, sinon les entreprises partiraient. ADHEX, URGO, ... des fleurons qui s'engagent. On verra demain, avec les 51 % de faillites prévisibles, comment sera la zone d'activité économique et commerciale, mais vous avez raison de signaler que nous nous engageons, que nous investissons, notamment avec la Métropole, sur l'attractivité du sud de Dijon et de Chenôve.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce point ? Je n'en vois pas, donc je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

**VOTES**

32 POUR

1 NE PREND PAS PART AU VOTE :

M. MICHEL

## RESSOURCES HUMAINES

### 13 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,  
Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité,

Le tableau des effectifs doit être mis à jour au vu de la nécessité de créer les postes suivants pour satisfaire aux besoins des services :

- Dans le cadre du projet jeunesse souhaité par la collectivité, il est proposé la création d'un poste de responsable au sein de la Direction de la jeunesse relevant du grade d'Assistant socio-éducatif 2ème classe (catégorie A) à temps complet. Après avoir été en charge pendant quelques mois de la redéfinition et de la réorganisation du projet, il lui incombera désormais d'encadrer et de coordonner le service.
- En vue de la réorganisation des services, de laquelle découle le recrutement d'un agent au poste de directeur général des services, il est proposé la création d'un poste de directeur territorial (catégorie A) à temps complet. L'agent aura pour mission de diriger l'ensemble des services de la commune et d'en coordonner l'organisation.

À l'issue de ces créations, le tableau des effectifs, tel qu'adopté lors du Conseil municipal du 16 novembre 2020, sera modifié.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021.

Vu l'avis de la commission Administration générale, Finances, Vie de la cité, Culture en date du 20 janvier 2021.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : D'approuver la création des postes décrits ci-dessus, à savoir :**  
- un poste d'assistant socio-éducatif 2ème classe (catégorie A) à temps complet,  
- un poste de directeur territorial (catégorie A) à temps complet.

**ARTICLE 2 : Plus généralement, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

**T. FALCONNET** – Mme POPARD, vous nous présentez la modification du tableau des effectifs. Vous avez la parole.

*Lecture de la délibération par Brigitte POPARD.*

**T. FALCONNET** – Merci, Mme POPARD. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce point ?  
M. NEYRAUD, vous avez la parole.

**P. NEYRAUD** – Je vais revenir un petit peu à ce que l'on avait dit tout à l'heure. Effectivement, vous cherchez quelqu'un, mais au sein de la commune, dans vos effectifs, il peut y avoir une personne tout à fait capable d'occuper ce poste, qui n'est peut-être pas de



catégorie A, mais peut-être qu'elle a besoin et envie d'évoluer, cette personne. Donc je vous invite à essayer de chercher cette personne. Le deuxième point, c'est pour remercier Éric COMMEAU de ses services pendant les commissions de préparation, il a su être neutre et compétent, donc je tenais à le remercier.

Un dernier petit point, c'est pour répondre à M. AUDARD. M. AUDARD me demandait tout à l'heure de lui donner des preuves sur des économies potentielles. J'ai hésité à la dire parce que ça va froisser du monde, mais ce n'est pas grave. M. le Maire, dans votre cabinet, vous avez deux directeurs. Un directeur et une directrice. Vous avez du monde dans votre cabinet, et peut-être que ce serait un axe d'économie.

**T. FALCONNET** – Ça tombe bien, M. NEYRAUD, c'est très exactement ce que l'on a fait. Vos certificats de bonne conduite, je vous demande de ne pas me les adresser. Je vais vous raconter l'histoire de cette personne, parce que derrière les délibérations, il y a des femmes et des hommes. Cette personne a été licenciée de l'Éducation nationale car elle occupait un emploi précaire, c'est une maman isolée d'une quarantaine d'années, qui s'est retrouvée du jour au lendemain sans ressources, et son projet était de devenir éducatrice spécialisée et elle a eu l'opportunité de préparer en alternance le concours d'éducateur spécialisé. Elle est venue taper à ma porte un jour en me disant qu'elle était dans le plus total dénuement en n'ayant pas de ressources et en ayant un enfant à élever. Effectivement, on a pris cette personne dans nos services parce qu'elle avait des compétences qui ont été validées, on l'a prise en apprentissage et je lui ai fait cette promesse car je savais qu'on avait ce projet de création de direction de la Jeunesse et je lui ai dit « si vous obtenez votre diplôme d'éducatrice spécialisée, il y a un poste pour vous ».

Donc elle était dans nos effectifs, vous voyez, elle était cadre C, grâce à la ville de Chenôve, elle a obtenu son diplôme d'éducatrice spécialisée et aujourd'hui, elle est chef de service.

Alors, M. NEYRAUD, vous voyez, elle habite Chenôve, elle travaille à Chenôve, c'était quelqu'un qui était dans le plus grand besoin et aujourd'hui on lui a offert des perspectives. Je veux bien que vous me donniez des leçons, mais vous ne pouvez pas savoir. Et quand on ne sait pas, alors on se tait.

Merci. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, c'est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

**VOTES**

32 POUR

1 NE PREND PAS PART AU VOTE :

M. MICHEL

**ADMINISTRATION GENERALE****14 - DÉLÉGATIONS DE POUVOIR À MONSIEUR LE MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération n° DEL\_2020\_018 du Conseil municipal du 25 mai 2020 portant délégations de pouvoir au Maire,

Vu le tableau joint en annexe,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

**ARTICLE UNIQUE : De prendre acte des décisions présentées dans le tableau ci-après annexé.**

*Lecture de la délibération par M. le Maire.*

**T. FALCONNET** – Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas donc je vous demande de me donner acte que je vous ai bien communiqué ce tableau ci annexé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, PREND ACTE.

**T. FALCONNET** – Il me reste à vous souhaiter une bonne soirée. Vous avez votre convocation du Conseil municipal qui fait foi, vous ne risquez rien avec la police nationale. La police municipale, M. NEYRAUD a fait une remarque désobligeante, je leur transmettrai. Je vous souhaite une bonne soirée, merci à vous.

La séance est levée à 22 h 14.



La secrétaire de séance,  
Brigitte BERTHE